



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

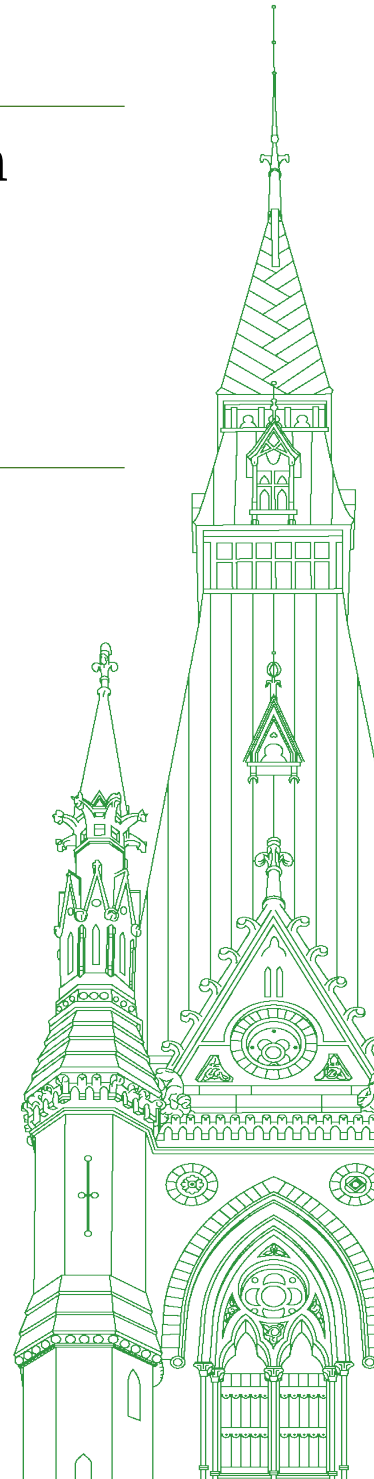
Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 040

Le jeudi 28 mai 2026

Présidente : Dominique Vien



Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 28 mai 2026

• (1530)

[Français]

La présidente (Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC)): J'ouvre maintenant la séance.

Bonjour, chers collègues. Je suis heureuse de vous retrouver.

Bienvenue à la 40^e réunion du Comité permanent de la condition féminine. Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 23 avril 2026, le Comité reprend l'étude sur les refuges pour femmes et les logements de transition.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou encore au moyen de l'application Zoom.

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines petites consignes aux témoins et aux députés.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme, s'il vous plaît. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez aussi vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Si vous êtes présent en personne et que vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Si vous utilisez Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main », qui est complètement au bas de l'écran.

En ce qui concerne l'interprétation, si vous utilisez Zoom, vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le français et l'anglais. Si vous êtes dans la salle, vous pouvez utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré. Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment dès maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute dont vous aurez besoin. Ainsi, nous allons gagner quelques secondes si vous devez prendre la parole.

Je vous rappelle que toutes les interventions des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence. Évidemment, je ne casse pas le rythme s'il y a un bel entretien. Je laisse les choses couler.

Avant d'accueillir les témoins, j'aimerais vous mettre en garde: nous allons discuter de sujets liés à la violence fondée sur le genre, ce qui peut constituer un élément déclencheur pour des personnes ayant vécu des expériences similaires. Si des participants se sentent bouleversés ou ont besoin d'aide, je les invite à en informer la greffière, Mme Miller. Pour tous les témoins et tous les députés, il est important de reconnaître que ce sont des discussions qui sont et demeurent difficiles. Nous allons donc essayer d'être compatissants et compatissantes dans nos conversations.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins pour cette première heure.

D'abord, nous avons Rachel Walker, directrice générale du Muskoka Women's Advocacy Group.

Ensuite, nous avons Marie McGregor Pitawanakwat, présidente du National Indigenous Women's Housing Network.

Finalement, nous avons Laisa Audlaluk-Watsko, présidente par intérim du conseil d'administration de Pauktuutit Inuit Women of Canada.

Nous sommes maintenant prêts pour les remarques d'ouverture.

[Traduction]

Madame Walker, la parole est à vous pour cinq minutes. Merci.

Rachelle Walker (directrice générale, Muskoka Women's Advocacy Group): Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Rachel Walker et je suis la directrice générale du Muskoka Women's Advocacy Group. Nous administrons deux refuges d'urgence pour les victimes de violence fondée sur le sexe. Nous sommes situés dans la municipalité de district de Muskoka, qui s'étend sur une vaste superficie de près de 6 500 kilomètres carrés.

Notre région est composée d'une multitude de petites villes, de communautés et de régions rurales. Dans des communautés comme la nôtre, les obstacles auxquels sont confrontées les victimes de violence sont considérables. Nous avons peu de transports en commun et une couverture cellulaire inégale, subissons régulièrement des pannes d'électricité et manquons de services qui sont habituellement offerts dans les grands centres urbains. De nombreux refuges partout au Canada sont régulièrement confrontés à la frustration liée au manque d'options de logement sécuritaires et abordables pour les victimes. Comme le souligne l'étude d'Hébergement femmes Canada, les refuges fonctionnent souvent au-delà de leur capacité financée. Le personnel de première ligne doit prolonger les séjours à maintes reprises parce que les femmes n'ont nulle part où aller. Les refuges finissent par déborder parce que le système de logement est défaillant.

Le logement de transition constitue un véritable tremplin pour les femmes, mais il ne peut pas à lui seul remédier aux dysfonctionnements du marché, et il faut davantage de ces logements. Notre organisme gère un programme de logements de transition ou de foyers d'hébergement transitoire, comme nous l'appelons parfois, qui comprend 10 logements à loyer proportionné au revenu. Ce programme offre de nombreux soutiens aux survivantes, mais un élément clé qui est impossible à remplacer, c'est le temps. L'urgence n'est pas synonyme d'autonomisation. Les femmes arrivent dans nos refuges d'urgence avec des préoccupations légitimes devant l'inconnu, mais aussi avec un sentiment de soulagement. Elles finissent rapidement par se sentir dépassées parce qu'elles doivent commencer à chercher un logement dès hier.

Notre programme de logement offre un hébergement pouvant aller jusqu'à deux ans. Il donne aux femmes une marge de manœuvre pour retrouver leur indépendance, trouver un emploi et rebâtir leur vie en toute sécurité, et cela fonctionne. Au cours des trois dernières années, notre programme de logement de transition a hébergé 34 femmes et leurs enfants. En 2023, deux femmes ont déclaré être retournées auprès de leur agresseur après avoir quitté le programme. Les 32 autres ne l'ont pas fait, mais quand les femmes quittent le refuge ou la maison d'hébergement de deuxième étape, elles se heurtent à un impitoyable marché du logement axé sur le profit.

Le logement de transition est une bouée de sauvetage essentielle qui donne aux femmes le temps de se remettre sur pied et de renforcer leurs liens avec leur communauté, leur famille et leurs amis, liens qui ont habituellement été brisés par un agresseur qui les a isolées. Elles parviennent souvent à se créer des options concrètes et sécuritaires durant cette période, même si ces solutions ne sont pas parfaites. Le logement de transition pourrait mener nulle part si le gouvernement fédéral n'investit pas massivement dans des parcs de logements abordables à long terme et dans les structures nécessaires pour les soutenir.

Si le gouvernement fédéral souhaite mettre fin au cycle de la violence et de la pauvreté, j'ai deux recommandations.

Premièrement, regardez au-delà des subventions d'immobilisation. La construction de bâtiments n'est qu'une partie de la solution. Le gouvernement fédéral doit envisager d'allouer des paiements de transfert considérables du financement opérationnel de base pour les refuges d'urgence et les logements de transition. Sans fonds de fonctionnement, nous ne pouvons pas rémunérer le personnel pour offrir le soutien nécessaire aux victimes. Nous ne pouvons pas assumer les coûts croissants des services publics ni effectuer les réparations nécessaires.

Deuxièmement, le financement doit tenir compte de la situation géographique. La sécurité d'une survivante ne devrait pas dépendre de l'endroit où elle vit. Nous avons besoin de fonds ciblés pour accroître les infrastructures telles que des moyens de transport de base fiables. Pour Muskoka, cela signifie que les transports en commun doivent desservir nos zones périphériques et au-delà, de manière à ce que les femmes ne soient pas contraintes de choisir entre l'isolement et le retour vers le danger.

Les difficultés financières sont pénibles, mais dans une certaine mesure, elles peuvent être gérées. Vivre dans la violence ne peut pas l'être. Si nous voulons que les survivantes surmontent les obstacles systémiques en matière de logement auxquels elles sont confrontées, nous devons bien sûr investir dans des projets d'immobilisations, mais aussi dans des stratégies d'immobilisations à plus

petite échelle et dans les besoins opérationnels des refuges, des logements de transition et des logements abordables à long terme.

Merci.

• (1535)

La présidente: Je vous remercie, madame Walker.

Madame McGregor, vous disposez de cinq minutes.

Marie McGregor Pitawanakwat (présidente, National Indigenous Women's Housing Network): Bonjour, tout le monde. Je m'appelle Marie McGregor Pitawanakwat. Je suis présidente du National Indigenous Women's Housing Network et coprésidente du Réseau national des femmes pour le logement et la fin de l'itinérance.

Je suis reconnaissante de pouvoir vous faire part de mes commentaires aujourd'hui. J'ai préparé une déclaration. J'essaierai d'être aussi concise que possible. Elle s'adresse au Comité permanent de la condition féminine. C'est un bref exposé du rôle et de la capacité des refuges pour femmes et des logements de transition. J'ai cinq points à aborder brièvement, une description de ce qui se passera si les problèmes ne sont pas traités et cinq recommandations pour les régler.

Le premier point concerne le personnel dans les refuges pour femmes victimes de violence. Les chiffres relatifs aux effectifs ne reflètent qu'une partie de la réalité. Par exemple, il y a 3 546 employés à temps plein, 1 076 employés à temps partiel et 1 682 employés occasionnels ou remplaçants dans les refuges pour femmes et les maisons de transition. La question est la suivante: ces effectifs sont-ils suffisants pour le nombre de personnes qui y sont hébergées? De plus, parmi les problèmes de personnel et de ressources humaines auxquels sont confrontés les refuges et les maisons de transition, citons notamment la fatigue du personnel, un taux de roulement élevé et des problèmes de recrutement.

Le deuxième point a trait aux infrastructures vieillissantes. Un sondage national mené en 2025 a invité 618 membres du personnel de refuges pour femmes victimes de violence à y participer, et 317 ont répondu. Quand on les a interrogés sur l'état des bâtiments et des infrastructures, 45 % des répondants ont déclaré que des réparations majeures étaient nécessaires, pour un coût supérieur à 40 000 \$. En ce qui concerne les réparations mineures, les répondants ont indiqué que 31 % des bâtiments des refuges nécessitaient des réparations mineures pour un coût inférieur à 40 000 \$. Ils ont également précisé que de nombreux bâtiments ont été construits avant l'entrée en vigueur des normes en matière d'accessibilité, qui exigeaient des travaux de rénovation pour respecter la réglementation.

Le troisième point concerne la crise du logement et les graves problèmes d'abordabilité. Ces enjeux font en sorte que les refuges et les maisons de transition doivent refuser des victimes lorsqu'ils atteignent leur capacité d'accueil. Les victimes restent également plus longtemps dans les refuges d'urgence, les maisons de transition et les centres d'hébergement de deuxième étape. Cela signifie que les lits et les logements sont moins disponibles pour les nouvelles victimes qu'auparavant, car les victimes restent plus longtemps.

Il y a ensuite la collecte de fonds. C'est crucial: la nécessité d'amasser des fonds pour couvrir les coûts opérationnels de base est quasi universelle. On amasse des fonds pour couvrir les coûts suivants: rénovations, 71 %, technologie, 51 %, transport, 50 %, administration des bureaux, 44 %, salaires, 47 %, sûreté et sécurité, 36 %, services publics, 31 %, et loyer ou hypothèque, 19 %. Ces chiffres sont tirés de l'étude de Hoogendam et Maduakolam de 2026.

L'autre point est ce que j'appellerais les besoins à facettes multiples. Par exemple, les refuges d'urgence et les maisons de transition travaillent avec des personnes qui ont des besoins complexes. Certaines ont été victimes d'exploitation sexuelle, de traite de personnes, de mariages forcés et de violences familiales. On trouve parmi ces clientes des femmes autochtones, des femmes vivant dans des communautés rurales, éloignées, nordiques et isolées, des immigrantes, des personnes 2ELGBTQIA+, des femmes qui travaillent dans l'industrie du sexe et des survivantes de la traite des personnes. De plus, la violence fondée sur le sexe facilitée par la technologie se manifeste lorsque des gens traquent, piratent et harcèlent des clientes. Ce travail nécessite des approches de plus en plus spécialisées qui tiennent compte des traumatismes et des réalités culturelles.

Je vais maintenant parler de ce qui se passera si on n'en fait pas assez.

• (1540)

Il faut changer la perception des clientes et du personnel des refuges...

[Français]

La présidente: Madame McGregor Pitawanakwat, je dois vous interrompre, puisque les cinq minutes sont écoulées. Je vous remercie. Vous aurez l'occasion de revenir sur ce que vous n'avez pas eu le temps de dire.

Je passe maintenant la parole à Mme Audluluk-Watsko.

[Traduction]

La parole est à vous pour cinq minutes. Merci.

Laisa Audluluk-Watsko (présidente du conseil d'administration par intérim, Pauktuutit Inuit Women of Canada): Merci, tout le monde. *Unnusakktut*, bonjour, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de cette invitation.

Je suis Laisa Audluluk-Watsko. Je comparais ici au nom de Pauktuutit Inuit Women of Canada, l'organisation nationale qui représente les Inuits de tout le pays. Depuis 1984, notre mandat consiste à militer en faveur d'un changement systémique visant à améliorer le bien-être social, culturel et économique des femmes inuites. Le logement et les refuges font partie intégrante de ce travail depuis des décennies.

Je voudrais commencer par faire une déclaration simple à l'intention des femmes inuites. Les enjeux dont ce comité est saisi ne sont pas d'ordre politique. Il s'agit d'une urgence en matière de droits de la personne. Le manque de logements sécuritaires, abordables et adaptés aux réalités culturelles est une crise qui trouve son origine dans l'établissement colonial forcé et qui met chaque jour les femmes inuites en danger.

Les chiffres issus de nos recherches sont accablants: 52,9 % des Inuits de l'Inuit Nunangat vivent dans des logements surpeuplés, et

32,7 % vivent dans des logements nécessitant des réparations majeures. Les femmes inuites sont six fois plus susceptibles que les femmes non autochtones de vivre dans des logements inadéquats. Environ 59 % des communautés inuites n'ont aucun refuge d'urgence, ce qui signifie que de nombreuses femmes inuites qui fuient la violence n'ont aucun endroit sécuritaire où aller, et 62 % des femmes inuites vivant dans une région urbaine interrogées par Pauktuutit avaient évité de se rendre dans un refuge parce qu'elles ne s'y sentaient pas en sécurité ou craignaient d'y subir un traitement discriminatoire.

Le surpeuplement n'est pas seulement un problème de logement; c'est un problème de violence. En l'absence de solutions de rechange, les femmes inuites sont contraintes de vivre dans des situations dangereuses. La corrélation entre l'insécurité en matière de logement et la violence fondée sur le sexe est une réalité quotidienne dans nos communautés. Cette crise existe aussi à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. Alors que de plus en plus d'Inuits s'installent dans les villes, les réalités vécues par les Inuits en milieu urbain méritent toute l'attention de ce comité.

À Pauktuutit, nous avons passé des décennies à recueillir des données probantes et à élaborer des solutions. Conjointement avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Services aux Autochtones Canada, nous avons créé et présidé l'Initiative des refuges pour femmes et enfants autochtones. Il s'agissait d'un modèle éprouvé dirigé par des Inuits, dans le cadre duquel des représentants examinaient et sélectionnaient des projets. En 2025, 12 projets de maisons de transition dirigés par des Inuits ont été approuvés, y compris un refuge d'urgence et une maison de transition à Puvirnituq, au Nunavik.

Nous menons également une initiative nationale de recherche et de défense des intérêts en matière de logement et de refuges, qui examine les expériences vécues dans l'ensemble du continuum du logement. Notre conclusion est claire: l'insécurité en matière de logement est plus qu'un simple problème d'infrastructures; c'est une défaillance du système qui nécessite une réforme des politiques fédérales.

Malgré ces progrès, je dois être honnête avec ce comité. Quand on a demandé à Pauktuutit d'évaluer, sur une échelle de un à cinq, dans quelle mesure les politiques fédérales actuelles en matière de logement répondent aux besoins des femmes inuites, il a attribué la note de deux. Pourquoi? Il y a quatre lacunes fondamentales. Il n'y a pas de financement pluriannuel stable pour les organismes de refuges pour femmes inuites. Le seuil d'abordabilité prévu dans la Stratégie nationale sur le logement, qui correspond à 30 % du revenu régional, n'a aucun sens dans les communautés où le coût de la vie est de 40 à 100 % plus élevé que dans le Sud du Canada. Les cycles de financement sont courts et concurrentiels, et le fardeau administratif nuit à la capacité des organisations inuites de planifier et de mettre en œuvre des solutions durables. Inuit Tapiriit Kanatami a estimé à 3,04 milliards de dollars les besoins sur 10 ans, seulement pour amener les besoins fondamentaux des Inuits en matière de logement au niveau de la moyenne canadienne. Toutefois, les budgets fédéraux sont loin de répondre à ce besoin.

Le Comité s'interroge sur les mesures de soutien nécessaires. Pauktuutit propose, premièrement, de mettre sur pied un fonds dédié au logement et aux refuges pour les femmes inuites. Un volet de financement fondé sur les distinctions et administré par le gouvernement fédéral doit être élaboré en collaboration avec les organisations de femmes inuites. Il faut du soutien opérationnel pluriannuel et un investissement qui tient compte des réalités de la construction dans le Nord.

• (1545)

Ensuite, il faut financer de manière permanente...

[Français]

La présidente: Excusez-moi de vous interrompre, madame Audlaluk-Watsko, mais votre temps de parole est écoulé. Je vous informe également qu'un technicien va communiquer avec vous pour vérifier votre connexion, qui est jugée faible.

Nous allons maintenant entreprendre notre premier tour d'entretiens.

Madame Goodridge, vous avez la parole.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Merci aux témoins d'être ici, et merci du travail que vous faites pour les femmes vulnérables.

Je veux rapidement saluer votre travail, madame Audlaluk-Watsko. Votre photographie est magnifique, vraiment magnifique.

Si vous n'avez pas vu son travail, je recommande à tout le monde de le faire. Cela n'a rien à voir avec le sujet qui nous occupe, mais cela illustre très bien certains des défis auxquels sont confrontés les Nunavummiuts.

Merci de nous avoir montré cette magnifique œuvre d'art.

Madame Walker, j'ai discuté plus tôt aujourd'hui avec un de mes collègues, Scott Aitchison. Il m'a raconté qu'avant d'être maire de Huntsville et d'être député de Parry Sound—Muskoka, il a dirigé la collecte de fonds pour Chrysalis, votre maison de transition à Huntsville. Il a dit qu'il le faisait en collaboration avec l'un de vos prédécesseurs, car ils voyaient ce besoin. Ils comprenaient l'importance du logement de transition dans une communauté. Ils ont décidé de passer à l'action et de ne pas attendre que le gouvernement de l'Ontario ou tout autre niveau de gouvernement intervienne. Ils ont passé à l'action.

Vous avez parlé du logement de transition. Pouvez-vous en expliquer l'importance et dire comment il répond aux besoins des gens?

• (1550)

Rachelle Walker: Bien sûr. Comme je l'ai dit plus tôt, les logements de transition visent à donner du temps aux femmes. Lorsqu'elles arrivent au refuge, c'est traumatisant. Elles doivent tout quitter. Elles déracinent leurs enfants. C'est effrayant. C'est l'inconnu. Au moment où elles quittent notre refuge pour intégrer les logements de transition, elles connaissent bien le personnel. Elles se rendent compte que l'immeuble est très sécuritaire. Nos logements de transition sont rattachés à notre refuge de Huntsville. Pendant leur séjour, elles peuvent compter sur notre personnel pour les aider.

Elles n'ont pas à tout faire seules. Très souvent, nous avons des femmes qui n'ont jamais ouvert un compte bancaire auparavant. Quelqu'un peut les guider dans ce genre de démarches. Toutes ces petites choses du quotidien que l'on considère comme acquises quand on vit seule sont nouvelles pour ces femmes, dans bien des cas. On leur a peut-être aussi fait sentir, à cause des mauvais traitements, qu'elles sont stupides et qu'elles ne peuvent pas le faire. Nous sommes là pour leur apporter un soutien, un toit et de l'aide, dans la mesure de nos moyens.

Laila Goodridge: Je vous remercie.

L'une des choses dont vous avez parlé, et que j'ai beaucoup aimée, c'est la prise en compte de la géographie. Je pense que c'est l'un des aspects que le gouvernement du Canada néglige particulièrement. Je suis la députée de Fort McMurray—Cold Lake. Je représente un territoire de 142 000 kilomètres carrés qui couvre la majeure partie du Nord de l'Alberta. C'est un territoire immense. On y trouve une grande variété de collectivités, allant de grandes villes comme Fort McMurray et Cold Lake à de minuscules collectivités autochtones et tout ce qui se trouve entre les deux. Les besoins ne sont pas nécessairement comblés. Quelqu'un décide que, bon, s'il y a un refuge à une heure de route ou à trois heures de route, cela devrait suffire.

Je me demande si vous pourriez toutes les trois parler de l'importance de disposer d'un soutien à proximité de chez soi, afin que les personnes puissent continuer à bénéficier du réseau de soutien dont elles disposent déjà pendant qu'elles cherchent des moyens de sortir de la violence.

Mme McGregor Pitawanakwat pourrait peut-être commencer.

Marie McGregor Pitawanakwat: Je pense que l'isolement de nombreuses collectivités rurales et éloignées est un facteur important, d'autant plus que l'on ne peut souvent accéder à ces communautés qu'en avion ou en bateau lorsque les voies navigables sont praticables. Il faudrait prévoir des services d'hébergement dans ce type de communautés.

Je sais qu'un groupe appelé le Rural Development Network, en Alberta, travaille sur ce genre de questions. Il a été très avant-gardiste, en pensant à la base et en consultant les gens sur leurs besoins en matière de refuges, de maisons de deuxième étape et de maisons de transition. Je trouve cela très utile. Je pense qu'il vaudrait vraiment la peine de communiquer avec cet organisme.

Oui, les personnes qui vivent dans des régions éloignées ont également besoin de refuges et de services.

Laila Goodridge: Madame Walker, vous avez la parole.

Rachelle Walker: Pour ce qui est de rester dans la collectivité, lorsque nous sommes au maximum de notre capacité ou en surcapacité, nous dirigeons souvent les femmes vers d'autres refuges de notre région. Celui de Parry Sound en est un qui n'est pas très loin du nôtre. Il en va de même pour le refuge d'Orillia.

Les femmes ne veulent pas quitter leur secteur. Leur famille et leurs amis sont là. Elles connaissent la configuration des grandes villes des environs ou du secteur où elles vivent. Elles ont peut-être des enfants qui sont à l'école. Il se peut qu'elles occupent un emploi et qu'elles n'aient pas de moyen de transport pour s'y rendre. Si une femme vient de Bracebridge et qu'elle souhaite rester au refuge de Bracebridge, mais qu'il n'y a pas de place, aller à Huntsville n'est même pas vraiment une option en ce qui concerne les transports en commun. Il y a des transports en commun ici, mais ce n'est pas du tout comme dans un centre urbain.

C'est vraiment déstabilisant pour les femmes de quitter leur communauté.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Goodridge. Ce sera le mot de la fin pour cette première allocution.

Bonjour, madame Gladu. La parole est à vous.

• (1555)

[Traduction]

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Je remercie toutes les témoins pour leur présence aujourd'hui. Je suis fort intéressée par vos propos.

Mes questions vont d'abord porter sur les refuges et les maisons de transition dans les régions rurales. J'essaie de voir dans quelle mesure ils font face à des difficultés dans les différentes régions. Je m'adresse à chacune d'entre vous. Mme Walker peut commencer.

Rachelle Walker: En ce qui a trait au logement, dans le marché locatif de Muskoka, ce qui rend difficile l'accès au logement pour les femmes, c'est le fait que les propriétaires indépendants — je parle ici des personnes qui possèdent chez eux un appartement ou une chambre à louer — préfèrent souvent les locations Airbnb plutôt que les locations à long terme. Cette situation a pour effet de retirer du marché des logements que les femmes pourraient louer. Il y a donc moins de logements à louer, et les loyers sont élevés.

J'ai examiné dernièrement l'offre de logements locatifs dans les environs. À Gravenhurst, j'ai vu une chambre à louer dans un sous-sol à 900 \$ par mois. Elle était entièrement meublée, mais il n'y avait pas de fenêtre, donc aucune issue appropriée. Lorsque je me suis établie ici en 2014, j'habitais dans un appartement spacieux et lumineux de 800 pieds carrés avec fenêtres situées au deuxième étage. C'était un beau logement, bien entretenu. La situation a beaucoup changé au cours des 12 dernières années. C'est très différent.

Comme je l'ai mentionné, le transport est également un enjeu de taille pour les femmes.

Marilyn Gladu: Très bien.

Madame Audlaluk-Watsko, je crois que vous pouvez nous parler un peu des fonds prévus dans le budget pour le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. De quelle façon ces fonds offerts par le gouvernement contribuent-ils à répondre aux besoins des femmes dans votre région?

Laisa Audlaluk-Watsko: Nous cherchons à bénéficier de ces fonds en présentant des demandes directement aux programmes de base. Il est encore rare que nos demandes soient acceptées, car les fonds sont très limités, mais ils commencent à être versés. Nous commençons tout juste à nous familiariser avec cette initiative, car les fonds destinés à la lutte contre la violence fondée sur le sexe sont très restreints.

Je vais devoir vous fournir une réponse à cette question ultérieurement après que j'aurai obtenu de meilleures informations au sujet de ce financement auprès de quelqu'un au sein de l'organisme.

Marilyn Gladu: D'accord. Vous pourrez transmettre la réponse à la greffière.

Madame McGregor, j'aimerais savoir dans quelle mesure il y a des lacunes dans le domaine des maisons de transition. Je veux aussi vous permettre de terminer au sujet des cinq recommandations que vous proposez.

Marie McGregor Pitawanakwat: Merci.

Il y a en effet des lacunes. Dans un territoire de la taille... Prenons les 49 collectivités dans le Nord de l'Ontario. Un grand nombre d'entre elles ne sont accessibles que par avion, et un bon nombre ne sont accessibles que lorsqu'il n'y a plus de glace sur la rivière. D'autres ne sont accessibles que par les routes d'hiver. Cela montre bien à quel point le transport est difficile.

L'autre problème, c'est que les matériaux de construction doivent être acheminés par camion par les routes de glace ou expédiés par barges lorsque les glaces se sont retirées. Tout cela fait grimper le coût des matériaux de construction. Il y a quelques années, j'ai entendu dire que le prix d'un bungalow ordinaire de trois chambres dans le Grand Nord s'élevait à 700 000 \$. On ne parle pas d'une maison très spacieuse ou luxueuse. Il s'agit d'un simple bungalow ordinaire de trois chambres, qui coûte 700 000 \$. C'était il y a trois ans. Vu la hausse de l'inflation, qui sait combien vaut une telle maison aujourd'hui. Le fait est que les maisons ne sont plus abordables pour bien des gens, en particulier pour les femmes.

L'une des questions qu'il faut se poser, c'est: de quoi ai-je besoin? Ce n'est pas: qu'est-ce que je désire? Si je me demande ce que je désire, je vais répondre que je désire un garage triple et une piscine. Si je me demande ce dont j'ai besoin, je vais répondre une porte qui se verrouille, un endroit bien chauffé, une fenêtre et un endroit où je peux cuisiner, me laver et m'asseoir tranquille pour lire mon livre.

Il faut faire la différence entre un besoin et un désir. Quand je circule ici, dans le Sud, je vois tellement d'exemples de réalisation de désirs qui engendrent la destruction de ressources naturelles. Cela brise le cœur.

Je suis désolée, j'aimerais vous donner une meilleure réponse, mais c'est ce que j'ai à dire.

• (1600)

Marilyn Gladu: Non, c'est bien. C'est une bonne réponse. C'est simplement qu'il ne me reste plus beaucoup de temps.

Pourriez-vous transmettre vos cinq recommandations à la greffière, afin que le Comité puisse les examiner lorsqu'il devra élaborer ses propres recommandations?

Merci beaucoup. Je crois que mon temps de parole est écoulé.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Gladu.

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Bonjour.

Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les trois témoins d'être parmi nous aujourd'hui. On se rend compte que, cinq minutes pour un discours d'ouverture, c'est court. Elles semblent en avoir beaucoup à dire sur ce dossier, qui touche particulièrement les communautés.

Madame Audlaluk-Watsko, à la fin de votre discours, vous avez eu le temps de faire officiellement une seule recommandation, qui portait sur un financement distinct, puis vous avez dû vous arrêter. Je vous donne l'occasion de poursuivre, si vous avez d'autres recommandations à nous faire, et de terminer ce que vous vouliez nous dire.

[Traduction]

Laisa Audlaluk-Watsko: Merci à tous. J'ai trois autres points à aborder.

En deuxième lieu, je recommande de financer de façon permanente l'initiative en matière de refuges pour les femmes et les enfants inuits. Il s'agit d'une initiative menée par les Inuits qui a fait ses preuves. Elle doit être renforcée et bénéficier d'un soutien permanent et ne pas être tributaire d'un financement assujéti à des renouvellements.

En troisième lieu, je recommande d'offrir des services aux Inuits qui vivent en milieu urbain. Les stratégies en matière de refuges doivent prendre en compte le fait qu'un nombre croissant d'Inuits vivent en ville. Ces Inuits souffrent de discrimination, de l'isolement culturel et de l'absence de services qui leur sont spécifiquement destinés.

En quatrième lieu, je recommande d'établir des mécanismes de reddition de comptes. Le Canada a pris des engagements dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne et du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Votre comité devrait recommander l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre contraignant, la publication de rapports publics et l'établissement d'objectifs en matière de résultats, élaborés en collaboration avec des organisations féminines inuites.

Enfin, la Loi sur la stratégie nationale sur le logement de 2019 précise que le logement est un droit fondamental de la personne. Notre organisme demande au Comité de s'assurer que ce droit soit mis en œuvre — et non simplement reconnu — en ce qui concerne les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre de la communauté inuite.

Qujannamiik. Merci.

[Français]

Andréanne Larouche: Merci beaucoup.

J'aurai peut-être l'occasion de revenir sur certains points avec vous dans un prochain échange.

Madame McGregor Pitawanakwat, est-ce que les femmes autochtones vivant hors réserve se retrouvent dans des zones grises où elles ont difficilement accès aux services?

[Traduction]

Marie McGregor Pitawanakwat: Oui, il existe une zone grise.

Il y a une loi fédérale qui régit les terres et les Indiens. Il s'agit de la Loi sur les Indiens, qui remonte à 1876. Aux termes de cette loi, un tiers de 1 % de toutes les terres du Canada est assujéti à la Loi sur les Indiens. Les terres sont détenues en fiducie par le gouverne-

ment fédéral, de sorte que les Indiens qui vivent dans les réserves ne peuvent pas les vendre. Il s'agit de terres communales.

En ce qui concerne les femmes, si, par exemple, en raison de violence conjugale ou de rupture du mariage, une femme doit quitter son foyer, cette zone grise fait en sorte qu'elle doit quitter la réserve et trouver refuge ailleurs. C'est ce qui se produit habituellement. Je sais qu'il existe aussi des lois sur les biens matrimoniaux, mais j'ignore comment elles fonctionnent et je ne sais pas quelles Premières Nations les ont adoptées. D'après mon expérience, les femmes qui ont vécu des conflits familiaux sont souvent mises à l'écart, ostracisées et ridiculisées. Elles choisissent de quitter la réserve habituellement pour obtenir des services médicaux, trouver un emploi, poursuivre des études ou parce qu'elles ont carrément perdu leur toit. Elles se retrouvent dans une ville à la recherche d'un logement et elles tentent de reprendre leur vie en main.

Nous sommes aux prises avec un patriarcat qui fonctionne de la même façon que la Loi sur les Indiens. Cette situation est tellement prévalente que tout autre point de vue est rejeté. Le concept de titre foncier autochtone allodial en témoigne. Cela signifie que les peuples autochtones détiennent le droit de propriété sous-jacent sur leurs terres, indépendamment de tout gouvernement étranger venu il y a à peine 150 ans pour l'imposer.

Les femmes qui sont expulsées de leur foyer ont entièrement le droit de vivre sur les 99 % des terres restantes, car ce sont leurs terres à elles aussi. C'est ce point de vue que nous adoptons, que nous acceptons et sur lequel nous commençons à travailler.

Encore une fois, je ne sais pas si cette réponse est utile, mais c'est ce que je pense. Merci.

• (1605)

[Français]

Andréanne Larouche: Je reviendrai vers vous plus tard pour parler de solutions aux problèmes de logement.

La présidente: Le temps est passé en un clin d'œil. Merci beaucoup.

Madame Cody, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci. Par l'entremise de la présidente, je tiens à remercier toutes les témoins d'être ici aujourd'hui pour discuter de ce sujet important.

Mes questions s'adressent d'abord à Rachelle Walker.

La mise à jour de l'Étude nationale sur les refuges de 2024 révèle que le taux d'occupation des refuges a augmenté de 8 % depuis 2023.

Croyez-vous que la crise de l'abordabilité et la hausse du coût de la vie contribuent à accroître la durée des séjours et le taux d'occupation dans les refuges? Aussi, est-ce que le taux d'occupation des refuges a continué d'augmenter dans les dernières années?

Rachelle Walker: Je pense que lorsque les femmes manquent d'options, le refuge semble être l'option qui s'offre à elles. Je dirais que les femmes qui viennent au refuge ont grandement besoin d'un endroit où rester. Elles sont harcelées, et la violence continue après qu'elles ont quitté leur foyer.

Parfois, des femmes que nous accueillons pensent qu'elles sont presque... je ne veux pas dire « tirées d'affaire ». Je n'aime pas utiliser ce terme, car il n'y a pas de logements à louer. Elles pensent que tout va bien une fois qu'elles sont au refuge, une fois qu'elles sont loin de leur agresseur, mais ce n'est pas le cas. La violence a tendance à s'intensifier après leur départ, et c'est là qu'elle devient le plus grave. Très souvent, les femmes ne se rendent pas compte qu'une fois au refuge la situation va être pire, voire bien pire, qu'elles le pensaient au départ.

Les femmes manquent d'options en raison de la rareté de logements abordables. Les femmes bien nanties peuvent faire des choix qui ne s'offrent pas aux femmes qui ont peu de moyens, mais je pense que, parfois, les femmes aisées pourraient elles aussi bénéficier d'un séjour dans un refuge.

Connie Cody: Alors que la violence entre partenaires intimes est en hausse et que, d'après ce que m'ont rapporté plusieurs personnes, la violence envers les personnes âgées augmente également, nous observons une augmentation considérable du nombre de personnes qui se tournent vers les refuges. Malheureusement, d'après ce que j'ai entendu, les refuges réservés aux femmes sont pleins.

De façon réaliste, où ces femmes passeront-elles la nuit si les refuges ne peuvent pas les accueillir, et quel risque cette situation entraîne-t-elle pour leur sécurité?

Rachelle Walker: Nous ne refusons aucune femme. Nous devons parfois refuser des femmes dans certains refuges, mais nous ne les laissons jamais sans solution. Notre personnel va contacter d'autres refuges, en commençant par ceux qui sont les plus proches de nous. Il continue à chercher en élargissant le périmètre jusqu'à ce qu'il trouve une place. Il nous arrive également d'installer des femmes dans des hôtels. Nous procédons à une évaluation des risques par téléphone et nous nous assurons qu'elles sont suffisamment en sécurité pour passer une nuit ou deux à l'hôtel. Parfois, nous avons des places disponibles, parfois non. Cependant, nous ne laissons jamais une femme sans solution. Si elle décide de ne pas accepter les solutions que nous lui proposons, c'est son choix. Nous offrons toujours autant de solutions que possible.

• (1610)

Connie Cody: Les victimes de la traite des personnes ont souvent besoin d'un accompagnement spécifique pour les aider à se remettre des traumatismes profonds et des violences extrêmes qu'elles ont subis. De quelle aide, de quel accompagnement et de quels endroits sûrs ces femmes vulnérables, qui cherchent un refuge pour se protéger, ont-elles besoin? À votre avis, pensez-vous qu'actuellement les refuges peuvent leur offrir ce soutien?

Cette question s'adresse aussi à Mme Walker.

Rachelle Walker: Les femmes qui fuient une situation de traite des personnes... Il y a certes des similitudes, mais aussi de nombreuses différences. Une femme qui fuit une relation avec un partenaire intime quitte, en général, un seul agresseur. Il peut arriver toutefois qu'elle soit victime de violence de la part de membres de la famille élargie. Cependant, lorsqu'une femme fuit une situation de traite des personnes, elle est aux prises avec plusieurs agresseurs. Elle souffre d'un traumatisme profond. Très souvent, ces femmes quittent des situations où elles ont été maltraitées toute leur vie, depuis leur enfance. Les répercussions psychologiques qui en découlent sont plus importantes que pour une femme qui passe un séjour type dans un refuge.

Je crois que ces femmes ont aussi besoin de temps. Je pense qu'il faut au moins deux ans pour qu'une femme puisse se reconstruire. Elle quitte une situation très traumatisante. Elle a besoin de soutien. Elle doit pouvoir repartir de zéro.

Connie Cody: Dans ma communauté, j'ai entendu de nombreuses femmes dire qu'elles préféreraient vivre dans leur voiture plutôt que dans un refuge. La consommation de drogue est très répandue dans les refuges, et cela les dissuade de se tourner vers ces endroits. Cette situation est particulièrement difficile pour les femmes avec des enfants, parce qu'elles ne veulent pas qu'ils aient à vivre dans un milieu dangereux, ainsi que pour les personnes âgées vulnérables.

Que pouvons-nous faire pour remédier aux problèmes de consommation de drogue et de violence au sein des refuges? Ces problèmes semblent constituer un obstacle pour les femmes, les jeunes adultes et les personnes âgées qui cherchent refuge.

[Français]

La présidente: Je suis désolée, madame Cody.

[Traduction]

Connie Cody: Si vous avez une réponse, auriez-vous l'obligeance de me la transmettre par écrit?

Merci.

[Français]

La présidente: Merci. Le temps passe si vite.

Madame Desrochers, la parole est à vous pour cinq minutes.

Caroline Desrochers (Trois-Rivières, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Tout d'abord, je vous remercie, chères témoins, d'être des nôtres aujourd'hui. Je vous remercie également de tout le travail que vous faites sur le terrain. Je sais que vous travaillez auprès de communautés et de femmes qui sont dans des situations très vulnérables. Vous faites un travail difficile et important. Merci beaucoup.

Avant de poser ma question, je vais fournir un peu de contexte. Je vais essayer de procéder rapidement.

On sait que la crise du logement est un facteur qui contribue grandement aux difficultés vécues par les femmes en situation de violence. C'est pourquoi notre gouvernement s'est engagé à accroître l'offre de logements abordables d'un bout à l'autre du spectre, qu'on parle de logements de transition, de logements très abordables ou de logements sociaux.

Je pense que les trois témoins ont souligné le fait qu'il n'y a tout simplement pas assez de logements abordables au Canada. Ceux-ci représentent 4 % des logements, l'un des plus bas taux parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Nous nous sommes engagés à doubler ce taux, afin qu'il atteigne au moins 8 % dans la prochaine décennie. Nous avons créé Maisons Canada pour mettre sur pied plus de projets, et nous y avons consacré 13 milliards de dollars, dont 1 milliard de dollars pour des logements de transition et des logements avec services d'appui. Cependant, nous savons que ce n'est pas suffisant. Le portail a été ouvert en décembre et on pourrait déjà dépenser tous ces fonds. Nous savons que ce n'est pas assez pour satisfaire la demande.

De plus, un financement de 4 milliards de dollars, géré par Services aux Autochtones Canada, est prévu pour soutenir le logement autochtone dans les communautés urbaines, rurales et nordiques. Ce n'est pas juste ça: dans le cadre de Maisons Canada, nous avons aussi pris des engagements à l'égard de communautés autochtones. De plus, je tiens à souligner qu'au moins 20 % du financement sera destiné à soutenir le logement dans les communautés rurales et éloignées, car nous voulons nous assurer qu'elles reçoivent ce dont elles ont besoin.

Tout ça s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la Stratégie nationale sur le logement. C'est pour ça que la discussion d'aujourd'hui est si importante. Les recommandations des témoins vont nourrir cette réflexion.

Ma première question va s'adresser à Mme McGregor Pitawanakwat.

[Traduction]

Pensez-vous que cela représente un pas dans la bonne direction? Nous savons que ce n'est pas assez, qu'il faut jumeler cela avec un certain travail en matière de prévention, mais voyez-vous d'un bon œil ces investissements du gouvernement?

• (1615)

Marie McGregor Pitawanakwat: Je suis heureuse d'entendre que l'on fait ce genre d'investissements. J'aimerais dire un bon mot au sujet de Logement Coopératif National Autochtone Inc. Cet organisme regroupe des organisations de partout au pays qui fournissent des logements aux communautés autochtones. Il travaille à l'intérieur et à l'extérieur des réserves ainsi qu'avec des Autochtones urbains non inscrits. Certains projets ont créé des refuges pour femmes et enfants. Il fait du très bon travail. Il doit entendre que l'on va respecter l'engagement concernant ce qui a été dit au début. C'est important.

L'autre chose que je voulais dire à propos de toute cette question, c'est que les besoins multidimensionnels ne proviennent pas uniquement des difficultés propres aux êtres humains. Nous nous penchons aussi sur la réalité externe de ce que le climat fait aux humains. Par exemple, nous avons des inondations dans certaines collectivités, des feux de forêt qui en détruisent d'autres ainsi que d'autres catastrophes naturelles majeures à l'origine de pannes de courant qui touchent des centaines, voire des milliers de personnes en même temps. Il faut se préparer à ces urgences. Il faut se préparer aux catastrophes naturelles et déployer des efforts à cette fin.

L'autre chose que j'ai constatée dans le cadre de la stratégie de Maisons Canada, c'est qu'on souhaite construire de manière à pouvoir prendre de l'expansion et à grande échelle. J'en déduis donc que la majorité de ce financement sera pour les promoteurs et les entrepreneurs. À un moment donné, il doit y avoir un créneau ou une occasion pour les personnes qui veulent apprendre à construire leurs propres logements. Je le mentionne parce que les Autochtones sont en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Amérique du Sud depuis des temps immémoriaux, depuis 50 000 ans, et pendant cette période, ils se sont logés eux-mêmes.

[Français]

La présidente: Je vous remercie, madame McGregor Pitawanakwat. C'est tout le temps que nous avons.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Je remercie beaucoup les témoins d'être parmi nous aujourd'hui. Nous comprenons que les besoins sont criants et que cette étude est importante.

Madame McGregor Pitawanakwat, je vais d'abord m'adresser à vous, mais d'autres témoins, comme Mme Walker, pourront répondre par la suite.

J'aimerais parler du projet Yänonhchia', qui concerne le logement dans les communautés autochtones et qui est conçu et dirigé par les Autochtones.

En quoi est-il important d'avoir des solutions conçues et dirigées par les communautés autochtones elles-mêmes, plutôt que des modèles uniformes qui leur sont imposés?

[Traduction]

Marie McGregor Pitawanakwat: Oui, j'aime vraiment l'idée. La construction conjointe est importante, tout comme l'acquisition des compétences nécessaires pour leur permettre de construire leurs propres logements.

Dans les réserves, ce qui fait parfois défaut dans la construction de logements par des entrepreneurs ou des promoteurs, c'est l'inclusion des gens pour qui ces logements sont construits, qu'il s'agisse de la formation, de la participation, de la conception conjointe, de l'aménagement des terrains, de la conception des pièces ou de l'assemblage. Il y a des lacunes sur le plan pratique, dans le travail fait sur le terrain. Une fois qu'ils obtiennent la maison, qu'ils ont la clé, tout à coup, les choses commencent à mal tourner. C'est alors la faute de tous les autres si la chasse d'eau de la toilette ne s'active pas, si les stores ou le ventilateur et ce genre de choses ne fonctionnent pas.

En revanche, si les gens avaient l'expérience pratique nécessaire pour mettre tout cela ensemble, s'ils apprenaient comment faire — je suppose qu'il s'agit des métiers liés à la construction de logements, qui peuvent inclure des Autochtones et des personnes de diverses identités de genre, des femmes et des jeunes qui apprennent à faire ce que nous savions faire auparavant —, on verrait alors que les propriétaires sont fiers et entretiennent ces choses. Que devons-nous faire pour en arriver là? Je l'ai moi-même fait. Malheur à la personne qui essaiera de me séparer de ma petite maison.

Je vais m'arrêter ici.

[Français]

La présidente: Je vous remercie beaucoup pour ces précisions, madame McGregor Pitawanakwat.

Je passe maintenant la parole à notre collègue Mme Roberts pour cinq minutes.

• (1620)

[Traduction]

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Merci, madame la présidente.

Par votre entremise, ma première question est pour Mme Rachelle Walker.

Avant de poser ma question, je veux souligner que vous faites un travail extraordinaire, qui ne se limite pas à aider les femmes. Vous êtes des héroïnes, car pour consacrer sa vie à aider d'autres femmes, il faut des personnes comme vous. Je veux vous remercier. Vous le méritez.

Voici ma question, madame Walker. Le Comité continue d'entendre des témoignages crève-cœur de la part de femmes qui veulent fuir des situations violentes, mais qui ne peuvent tout simplement pas trouver un logement abordable ou une place en refuge. Après presque 10 ans de stratégies libérales pour le logement et d'annonces de dépenses, les refuges comme le vôtre sont encore débordés et au maximum de leur capacité.

Que voyez-vous en première ligne? Pourquoi des femmes sont-elles encore laissées pour compte, et que devrait faire le gouvernement pour aider?

L'avons-nous perdue? Oh, mon Dieu. Elle est peut-être contrariée.

[Français]

La présidente: Madame Roberts, est-ce que votre question peut-être adressée...

[Traduction]

Anna Roberts: J'ai une autre question. Je crois que je l'ai fait fuir. Cela m'arrive souvent.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Audlaluk-Watsko. Vous avez évoqué tout à l'heure les 3,4 milliards de dollars nécessaires pour répondre aux besoins en logement. Vous avez parlé de ce plan d'action. Le 24 avril 2026, le ministre du Logement a annoncé un financement destiné au logement. Près de 2 milliards de dollars seront affectés à des accords conclus avec des partenaires des Premières Nations, inuits et métis, dont 1,2 milliard sous forme de financements existants et 780 millions supplémentaires sous forme de nouveaux financements.

En quoi cette initiative a-t-elle aidé votre communauté?

Laisa Audlaluk-Watsko: Pourriez-vous répéter la dernière partie? Désolée.

Anna Roberts: Un financement supplémentaire de 780 millions de dollars a été débloqué. En quoi cette somme profite-t-elle à votre communauté? Commencez-vous à constater des effets positifs?

Laisa Audlaluk-Watsko: Étant donné que, dans le Nord, il manque des ouvriers pour construire des maisons, bien que le projet visant à en bâtir 3 000 au Nunavut soit louable, les travaux avancent plus lentement que prévu. La construction avance lentement, mais même avec ce projet, on nous a déjà informés que le résultat sera inférieur aux prévisions, car il faudrait beaucoup plus de logements pour les jeunes familles avec des enfants.

Anna Roberts: Excusez-moi. Je ne veux pas vous interrompre, mais je n'ai pas beaucoup de temps.

Il semble qu'il y ait un besoin urgent dans votre communauté, ce que je comprends et respecte, mais selon vous, dans quels délais pourra-t-on y répondre? Existe-t-il des mesures incitatives pour encourager les gens de métier à s'installer là-bas afin de participer à la construction des logements?

Laisa Audlaluk-Watsko: Pas à ma connaissance. Nous tardons trop à trouver des gens de métier, et il n'y a pas assez de programmes collégiaux dans ce domaine. C'est ce que je constate.

Anna Roberts: Comment pourrions-nous encourager les personnes qui n'habitent pas dans cette région à participer à la construction de ces logements? Pourrions-nous les inciter à venir prêter main-forte?

Laisa Audlaluk-Watsko: Nous n'avons pas d'autre choix que de faire appel à des personnes qui proviennent de l'extérieur du Nunavut ou de l'Inuit Nunangat. C'est ce que nous constatons depuis la mise en place de cette mesure incitative.

Anna Roberts: Merci beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse à Mme McGregor.

Les annonces de financement dans votre communauté permettront-elles de construire plus de refuges? Votre organisation recevra-t-elle une partie de ces fonds?

Marie McGregor Pitawanakwat: Je ne suis pas au fait des subventions accordées aux collectivités avec lesquelles je travaille, mais je sais qu'il y a d'autres organismes, comme Ontario Aboriginal Housing Services, la Aboriginal Housing Management Association et le Réseau pour le développement rural. Il existe également au Québec des organismes qui collaborent avec les peuples autochtones pour créer des refuges et des foyers de transition; la réponse est donc oui.

• (1625)

Anna Roberts: Avez-vous eu des échanges avec le gouvernement fédéral?

Marie McGregor Pitawanakwat: Non, je n'ai pas été directement consultée.

[Français]

La présidente: Merci, madame McGregor Pitawanakwat. Ce sera votre mot de la fin pour ce tour-ci.

Madame Nguyen, je vous cède la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Chi Nguyen (Spadina—Harbourfront, Lib.): Merci beaucoup aux témoins d'être présents.

J'aimerais poser quelques questions. L'autre jour, j'ai appris l'existence de l'Allocation canadienne pour le logement destinée aux survivantes, qui offre des prestations de logement transférables. J'aimerais savoir si l'un de vos organismes connaît ce programme, en a entendu parler ou l'utilise dans le cadre de l'aide qu'il apporte aux femmes.

Il s'agit d'une allocation d'aide au logement destinée spécifiquement aux victimes, qui leur permet de recevoir une prestation financière transférable... une aide financière destinée à les soutenir. La connaissez-vous ou en a-t-on déjà parlé au sein de votre réseau?

Marie McGregor Pitawanakwat: Je connais un exemple, celui d'un groupe appelé Keepers of the Circle, qui opère à Kirkland Lake, en Ontario. Ils construisent une usine de panneaux modulaires, qui fournira des panneaux modulaires pour la construction de logements. Ce programme est dirigé par des femmes. Les ouvrières qui travaillent dans l'usine seront des femmes autochtones et des personnes 2ELGBTQ. Ce groupe conçoit actuellement trois abris qui seront construits à l'aide des panneaux modulaires provenant de cette usine.

Voilà un exemple dont j'ai connaissance. Quant aux autres, je n'en ai pas encore été informée. Je connais celui-là.

Chi Nguyen: Merci beaucoup.

Je vais changer un peu de sujet, car mes questions s'adressaient davantage à notre témoin des Muskokas.

Madame McGregor, vous venez d'évoquer un excellent exemple. J'aimerais vous demander s'il existe d'autres innovations ou pratiques intéressantes qui, selon vous, sont utiles ou très avant-gardistes, et dont nous devrions prendre note et intégrer dans l'élaboration de nos programmes et la mise en place de nos mesures de soutien.

Cette question s'adresse aux deux organismes.

Marie McGregor Pitawanakwat: J'ai un sujet de prédilection. Il s'agit de l'autonomie, de l'indépendance et de l'autosuffisance. Dans le cadre de l'une de nos études, qui a été financée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, nous avons examiné l'utilisation de matériaux de construction naturels alternatifs afin de mettre en pratique les savoirs traditionnels associés à ces matériaux, et de permettre ainsi aux femmes autochtones et aux personnes bispirituelles de réapprendre à construire leurs propres maisons. Ces cinq matériaux comprenaient la pierre, les ballots de paille, les charpentes en bois, les rondins et le bois cordé. Cette étude a été réalisée il y a quelques années. Plus tard cet été, nous construirons un bâtiment de démonstration à partir de deux de ces matériaux... des ballots de paille et du béton de chanvre.

Nous espérons démontrer que ce travail est exigeant sur le plan physique, nécessite beaucoup de main-d'œuvre et demande beaucoup d'efforts, mais aussi que les coûts initiaux liés à la construction sont nettement moins élevés. Nous voulons aussi démontrer que les besoins sont très différents des désirs. Si les gens parviennent à bien cerner leurs besoins et la manière d'y satisfaire, ils pourront alors concevoir des logements adaptés à ces besoins.

Voilà un autre exemple des activités prévues. C'est tout ce que j'avais à dire.

Chi Nguyen: Merci beaucoup.

Madame Audlaluk-Watsko, pourriez-vous nous dire s'il existe selon vous des pratiques innovantes que nous devrions envisager ou continuer de financer?

Laisa Audlaluk-Watsko: Je ne connais pas très bien ce domaine. Notre organisme pourra se pencher sur la question.

Dans ma communauté, on parle de l'installation de maisons modulaires destinées à servir de logements temporaires. Il s'agissait d'un organisme extérieur à notre domaine. Je me suis dit: « C'est une excellente idée. » Il n'y a pas vraiment de liens entre leur programme et le nôtre, mais je pense que nous pourrions adapter certaines des innovations qui sont mises en place dans le Nord à ce que nous observons et à ce que nous pouvons faire, car je pense qu'elles sont transférables et pourraient fonctionner pour le chauffage.

Hormis cet exemple, il n'existe, à ma connaissance, aucun autre véritable programme ou projet de ce type pour l'instant.

• (1630)

Chi Nguyen: Merci.

Mon temps de parole est-il écoulé? J'allais dire que je viens d'apprendre par mon collègue qu'un accord a été conclu avec le Nunavut pour contribuer à la construction d'une installation qui nous permettra de fabriquer plus de maisons modulaires au Nunavut et de les construire dans les territoires. Ce projet va bientôt voir le jour.

Nous sommes vraiment ravis. Nous soutenons pleinement cette initiative.

[Français]

La présidente: Voilà, l'information est transmise.

Je remercie beaucoup toutes les témoins de s'être rendues disponibles aujourd'hui.

Je suspends la réunion quelques instants, le temps d'accueillir le prochain groupe de témoins.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

La présidente: Nous reprenons la séance.

Avant de commencer, j'aimerais transmettre certaines petites consignes aux témoins et aux députés.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre microphone. Si vous ne parlez pas, veuillez vous mettre en sourdine. Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Si vous utilisez Zoom, vous devez utiliser la fonction « Lever la main ».

En ce qui concerne l'interprétation, si vous utilisez Zoom, vous avez le choix, au bas de l'écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Si vous êtes dans la salle, vous pouvez utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. S'ils ont besoin de l'interprétation, je les remercie de sélectionner le canal désiré dès maintenant pour que nous ne perdions pas de précieuses secondes.

Je vous rappelle que toutes les interventions des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

Maintenant, je vais présenter nos invités pour la deuxième heure.

D'abord, nous avons Mme Sue Bookchin, directrice générale du Be the Peace Institute.

Ensuite, nous avons Mme Mylène Bigaouette, directrice par intérim de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. Elle est accompagnée de Julie St-Pierre-Gaudreault, conseillère, Enjeux politiques.

Enfin, nous recevons Jasmine De Fina, directrice générale de SafeHope Home.

• (1640)

[Traduction]

Nous allons commencer les observations liminaires.

Madame Bookchin, vous avez la parole pour cinq minutes.

Sue Bookchin (directrice générale, Be the Peace Institute): Merci beaucoup, madame la présidente.

Le Be the Peace Institute est une association à but non lucratif qui occupe une place unique en Nouvelle-Écosse dans la lutte contre la violence basée sur le sexe, et qui adopte une approche systémique plutôt que de se limiter à la prestation de services individuels.

Nous nous efforçons de renforcer le secteur de la lutte contre la violence fondée sur le sexe afin que les organismes puissent collaborer plus efficacement à la mise en place d'un ensemble de services et de soutiens collaboratifs et personnalisés. Ceux-ci vont de la sécurité immédiate à la guérison spécialisée dans le traitement des traumatismes, en passant par la prévention, ainsi que par le changement systémique nécessaire au sein de toutes nos structures traditionnelles pour briser les schémas qui perpétuent cette violence et continuent de marginaliser et de punir les victimes.

Il s'agit d'une crise de santé et de sécurité publiques dont les conséquences se répercutent sur plusieurs générations. Selon la Commission des pertes massives, nous devons absolument investir pour assurer la prévention et sortir les femmes et les filles de la pauvreté si nous voulons faire baisser ces taux. Il s'agit d'une approche écosystémique dans laquelle de nombreux acteurs jouent un rôle.

Plus précisément, comme tous les déterminants sociaux de la santé, le logement, les logements de transition, la pauvreté et la violence fondée sur le sexe sont inextricablement et directement liés pour ce qui est des risques et de l'incidence de la violence fondée sur le sexe. Lorsque nous réfléchissons à des solutions, nous devons donc établir des liens stratégiques entre ces différents facteurs. La violence conjugale est un facteur déterminant de la perte de logement et un facteur aggravant de la pauvreté, de l'itinérance et de la précarité du logement. Elle accroît la vulnérabilité à la maltraitance et favorise des situations comme l'échange de services sexuels contre un logement, ainsi que les risques de traite et d'exploitation des personnes, en particulier à l'intersection des identités marginalisées et de la discrimination à l'encontre des communautés autochtones, noires et de couleur, des personnes de genre divers, des personnes transgenres, des personnes en situation de handicap et des nouveaux arrivants.

Je vais passer directement à mes recommandations, au cas où je manquerais de temps.

Quarante ans après la création des foyers de transition, nous devons repenser la manière dont nous fournissons les services d'hébergement et de maisons de transition, car la situation devient de plus en plus complexe et les besoins ne cessent de croître. Une approche écosystémique exige également la mise en place d'autres services: des centres pour femmes, des services de proximité, ainsi que des spécialistes du système de santé mentale formés à la prise en charge des traumatismes et sensibilisés aux questions de violence conjugale.

Nous dépendons depuis trop longtemps des maisons de transition comme seuls ou principaux fournisseurs de services dans ce secteur, et celles-ci ne peuvent pas répondre à tous les besoins. Nous devons réfléchir à la manière dont nous pourrions éloigner les personnes qui recourent à la violence du domicile, plutôt que de faire peser le fardeau permanent du déplacement sur les victimes.

Nos systèmes continuent d'imposer un fardeau excessif aux femmes, qu'il s'agisse des victimes ou du personnel des refuges. Nous devrions envisager la mise en place d'un revenu minimum garanti afin que les victimes ne soient pas contraintes de rester dans des situations de violence par manque de moyens financiers pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Par ailleurs, selon la Commission des pertes massives, les ressources et le financement devraient être à la hauteur de l'ampleur du problème. Nous devons absolument investir dans la construction de logements

neufs, subventionnés, abordables et sûrs pour les personnes vulnérables. Ce devrait être une priorité.

La Commission des pertes massives a également recommandé la création d'un poste de commissaire national chargé de la lutte contre la violence fondée sur le sexe, mais nous n'avons constaté à ce jour aucune mesure allant dans ce sens. La question de l'accès à un logement sûr et stable est devenue une véritable crise en Nouvelle-Écosse. Nous avons désespérément besoin de logements accompagnés de deuxième étape et à long terme qui soient sûrs et en bon état, et qui offrent des services de soutien complets, des services de counselling spécialisés dans les traumatismes, des formations préparant à l'emploi et un accompagnement en santé mentale pour les enfants et les jeunes.

Il faut distinguer les maisons de transition ou les logements de deuxième étape spécialement conçus pour les femmes et les enfants qui fuient la violence conjugale des refuges qui ne sont pas destinés à cet usage. Ces derniers sont rarement considérés comme des lieux sûrs pour les femmes, les personnes aux diverses identités de genre ou les femmes transgenres, surtout lorsque des enfants sont concernés. Toutefois, même les maisons de transition sont souvent le dernier recours pour les femmes qui n'ont pas d'autre choix et qui sont donc les plus vulnérables.

De nombreuses victimes qui tentent d'échapper à des relations violentes ne se rendront jamais dans une maison de transition, mais pour celles qui cherchent refuge dans ce type de structure, de nombreux obstacles subsistent. Il y a la stigmatisation, surtout dans les petites villes rurales où tout le monde se connaît; la honte intériorisée; le manque de services et de refuges dans les zones rurales et isolées, où la violence fondée sur le sexe peut être jusqu'à 75 % plus élevée qu'en milieu urbain; l'absence de transports publics; et souvent, le fait de posséder des animaux de compagnie ou du bétail en milieu rural dissuade les femmes de partir.

● (1645)

On constate un manque de diversité au sein du personnel. En Nouvelle-Écosse, presque tous les refuges sont gérés par des femmes blanches, à moins qu'ils ne soient spécifiquement dirigés par des femmes autochtones.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Bookchin. C'est tout le temps que nous avons pour vos remarques préliminaires.

[Traduction]

Sue Bookchin: Le temps est passé très vite.

[Français]

La présidente: Je veux être juste envers tout le monde.

Madame Bigaouette, vous avez la parole.

Mylène Bigaouette (directrice par intérim, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes): Bonjour.

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes est composée de 37 maisons membres, qui représentent 36 maisons d'aide et d'hébergement d'urgence, c'est-à-dire des maisons de première étape, et 18 maisons de deuxième étape, réparties dans 11 régions du Québec. Nous travaillons activement pour la défense des droits et le développement de l'autonomie de toutes les femmes. Nous représentons et faisons valoir les orientations, les réalisations et les droits des maisons membres.

Les maisons membres de la Fédération hébergent et accompagnent des femmes violentées et leurs enfants, ce qui signifie qu'elles tiennent compte de l'ensemble des violences vécues par les femmes, notamment la violence subie de la part d'un partenaire intime, mais également la violence familiale, la violence de la part d'un colocataire ou d'un propriétaire, la traite de personnes, l'exploitation sexuelle, et ainsi de suite. Elles reconnaissent également les stratégies que les femmes mettent en place pour faire face aux violences et assurer la sécurité de leurs enfants, ainsi que les conséquences des violences qu'elles ont vécues.

Au cours de l'année 2024-2025, parmi toutes les femmes qui ont été hébergées et accompagnées, 81 % ont vécu de la violence psychologique, 54 % ont vécu de la violence physique et 49 % ont vécu de la violence économique. Donc, chaque femme peut vivre des formes de violence différentes, peu importe le motif de son hébergement. C'est dans cette perspective que la Fédération comprend le vécu des femmes et les défis auxquels elles sont confrontées, notamment ceux liés à la santé mentale et à l'utilisation de substances psychoactives, mais également ceux liés à l'instabilité domiciliaire et à l'itinérance.

En plus du motif d'hébergement principal, qui peut varier, 54 % des femmes hébergées ont eu des problèmes de santé psychologique, 12 % ont eu une consommation de substances psychoactives et, au moment de quitter la maison d'hébergement, 39 % des femmes allaient dans un autre lieu d'instabilité domiciliaire. Plusieurs d'entre elles se sont alors retrouvées à risque d'itinérance. Comme ma collègue va vous l'expliquer, les difficultés d'accès au logement rendent la sortie de la violence vraiment difficile pour les femmes et les exposent au risque de vivre ou de revivre des violences.

Madame St-Pierre-Gaudreault, je vous laisse la parole.

Julie St-Pierre-Gaudreault (conseillère, Enjeux politiques, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes): Nous sommes très heureuses d'avoir été invitées à participer à cette étude, parce qu'elle reflète exactement ce que les maisons d'hébergement nous disent sur le terrain. Ce que les maisons membres voient, c'est que la précarité résidentielle des femmes et les défis liés à l'itinérance sont un cercle vicieux.

Le parcours des femmes est toujours teinté d'un vécu de violence, que ce soit de la violence subie à un jeune âge dans la famille ou de la violence de la part d'un partenaire, d'un colocataire ou d'un propriétaire. La plupart du temps, ça pousse les femmes à vivre de la précarité résidentielle ou à se retrouver dans des situations d'itinérance cachée. C'est souvent motivé par la violence.

Pour ce qui est de la spirale ou du cercle vicieux, on remarque qu'une fois que les femmes ont vécu de la violence, elles se retrouvent dans des situations précaires et ressentent des effets directs sur leur santé mentale et leur capacité à continuer d'occuper un emploi, par exemple. Après avoir vécu de la violence ou de l'instabilité occasionnée par le fait de devoir constamment se déplacer d'un lieu à un autre, soit par stratégie de survie pour éviter un agresseur, soit parce que le milieu de vie était violent, elles vont vivre des traumatismes très complexes. Ça peut toucher leur santé mentale et créer des problèmes de dépendance.

Ces trois questions touchent directement le vécu des femmes. Une fois qu'elles se retrouvent en situation de précarité financière, le cercle vicieux recommence, parce qu'elles risquent de revivre de la violence ou de l'exploitation et vont se retrouver dans des situa-

tions de vulnérabilité. Les maisons d'hébergement deviennent alors essentielles, parce qu'elles offrent aux femmes un soutien direct et adapté à leurs multiples besoins en santé mentale, mais aussi à certains de leurs problèmes de dépendance.

• (1650)

Ce qu'on voit vraiment, en ce moment, c'est que les maisons d'hébergement occupent un rôle très grand et sont à bout de souffle. Elles sont donc incapables de répondre à tous ces besoins. Comme ma collègue l'a mentionné, les maisons d'hébergement fonctionnent de manière à traiter certains problèmes qui touchent les femmes et leur permettre de sortir de ce cercle vicieux. Toutefois, si elles n'ont pas accès à des logements abordables accompagnés d'un soutien communautaire, les femmes se retrouvent dans des situations où elles ne peuvent pas quitter la maison d'hébergement, ou encore dans des situations où, lorsqu'elles vont la quitter, vont se retrouver...

La présidente: Madame St-Pierre-Gaudreault, ce sera le mot de la fin pour vos remarques préliminaires. Vous aurez certainement l'occasion d'y revenir.

Madame De Fina, je vous souhaite la bienvenue. La parole est à vous pour cinq minutes.

[Traduction]

Jasmine De Fina (directrice générale, SafeHope Home): Je vous remercie, madame la présidente et chères membres du Comité, de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer aujourd'hui.

Je m'appelle Jasmine De Fina. Je suis directrice générale de SafeHope Home, l'un des rares programmes de rétablissement au Canada dirigés par des victimes et destinés aux victimes de la traite des personnes. Je travaille également dans le domaine de l'aide aux victimes. J'accompagne les personnes qui ont survécu à des situations de violence, de précarité du logement, de traumatismes et d'exploitation. Je m'appuie également sur mon expérience personnelle.

La précarité du logement et la violence fondée sur le sexe sont étroitement liées. De nombreuses femmes restent dans des situations de violence parce qu'elles n'ont pas les moyens de partir. Elles n'ont nulle part où aller. Elles ne peuvent pas subvenir seules à leurs besoins et craignent de perdre leurs enfants. Comme beaucoup de femmes avec lesquelles j'ai travaillé, je suis moi-même restée dans des situations de violence et j'ai ensuite noué d'autres relations malsaines, en partie faute de sécurité financière et de stabilité du logement.

On demande souvent aux femmes pourquoi elles restent, mais on ne se demande pas si le Canada a mis en place les conditions nécessaires pour qu'il leur soit réellement possible de partir. L'une des principales lacunes que je souhaite porter à l'attention de ce comité est le fait que les victimes de la traite des personnes ne peuvent accéder à aucun refuge ou logement adapté.

La traite des personnes et la violence envers les femmes sont liées, mais ces problèmes ne sont pas identiques. Les victimes de la traite des personnes courent souvent des risques très différents en matière de sécurité. Leurs réactions face au traumatisme, leurs besoins cliniques et leurs besoins en matière de rétablissement sont également très différents. La plupart des refuges pour femmes victimes de violence ne sont pas adaptés à la complexité des cas de traite, et les victimes de la traite ont rarement accès à des lits spécialisés, car le Canada en compte très peu.

Par ailleurs, les refuges traditionnels peuvent parfois accroître les risques pour la sécurité des victimes de la traite en raison de problèmes liés au recrutement, à l'appartenance à des gangs, aux liens avec le crime organisé, aux facteurs déclencheurs de traumatismes, aux dépendances et au niveau élevé de soutien clinique requis. Le Canada a besoin d'espaces spécialisés dans la stabilisation et le rétablissement des victimes de la traite.

Les programmes axés spécifiquement sur la traite des personnes ne peuvent pas non plus traiter toutes les victimes de la même manière. Les femmes sans enfants et les mères ont souvent besoin d'environnements de vie et de structures de programmes différents. Les femmes qui ont des enfants ont besoin d'espaces de rétablissement spécialement conçus pour accueillir à la fois les mères et leurs enfants, tandis que d'autres victimes de la traite ont souvent besoin d'environnements de rétablissement hautement spécialisés et axés sur les adultes. À l'heure actuelle, il n'y a tout simplement pas assez de places.

À SafeHope Home, il y a toujours une liste d'attente. Les organismes de tout le pays sont saturés. À l'échelle nationale, il n'existe qu'un très petit nombre de programmes spécialisés dans le rétablissement des victimes de la traite des personnes. On compte moins de 10 programmes à long terme dédiés à cette cause dans tout le pays.

De plus, bon nombre de ces programmes ne sont pas financés par les ministères chargés du logement ou du rétablissement résidentiel à long terme, alors que le logement constitue l'un des besoins fondamentaux des victimes. Les organismes sont donc souvent contraints de se débrouiller pour obtenir des financements précaires provenant de multiples sources à court terme, tout en s'efforçant d'offrir des soins hautement spécialisés et intensifs.

Le rétablissement après un traumatisme ne prend pas 30, 60 ni même 90 jours. Pour de nombreuses victimes de la traite et de violences graves, le processus de guérison s'étend sur plusieurs années.

Le Canada doit mettre en place un continuum de soins par étapes destiné aux victimes de la violence et de la traite des personnes. Nous avons besoin d'espaces spécialisés dans la stabilisation d'urgence pour les femmes qui fuient la violence et l'exploitation. Nous avons besoin de programmes de traitement des dépendances et de santé mentale à long terme, réservés aux femmes, qui tiennent compte des traumatismes et soient spécialement conçus pour les victimes de violence. Nous avons besoin de programmes de rétablissement à long terme avec hébergement, où les femmes pourront surmonter leurs traumatismes et leurs blessures affectives, et abandonner les mécanismes de survie et les vulnérabilités qui les exposent au risque d'être à nouveau exploitées et de retomber dans des situations de violence.

Nous avons également besoin de logements de transition adaptés et de solutions de vie autonome permettant aux femmes de retrouver progressivement la stabilité tout en continuant de bénéficier de services de soutien complets. Enfin, nous avons besoin de logements abordables et subventionnés à long terme afin que les femmes ne soient pas contraintes de retourner dans des situations dangereuses simplement parce qu'elles n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins.

De plus, ces services ne peuvent pas continuer de dépendre de projets pilotes temporaires et d'un financement instable d'une année sur l'autre. La violence fondée sur le sexe, la traite des personnes et la précarité du logement ne sont pas des problèmes passagers. Elles existent depuis des générations et sont toujours d'actualité partout

dans le pays. Les mesures de financement devraient tenir compte de cette réalité.

Partout au Canada, les refuges et les programmes de maisons de transition sont débordés. Des femmes se voient refuser l'accès faute de lits disponibles; elles retournent alors auprès de leur partenaire violent et finissent par se retrouver sans abri et exposées à de nouvelles formes d'exploitation. Souvent, les jeunes filles qui sont recrutées à des fins de traite vivent dans la rue, sont prises en charge par les services de protection de l'enfance, sont hébergées chez des amis ou vivent dans des logements précaires.

Il convient également de souligner que les mesures prises varient considérablement d'une province à l'autre. Les victimes de la traite sont très mobiles, mais la qualité des soins varie considérablement selon l'endroit où elles se trouvent au Canada. La stratégie de l'Ontario en matière de lutte contre la traite des personnes a permis de renforcer la coordination et de mettre en place des interventions spécialisées, mais nous devons harmoniser ces efforts à l'échelle nationale. Le gouvernement fédéral doit établir des normes minimales en matière de prise en charge et mettre en place des mesures coordonnées de lutte contre la traite dans toutes les provinces et tous les territoires, afin que les victimes bénéficient d'un soutien cohérent et de qualité où qu'elles se trouvent dans le pays.

Nous devons également reconnaître que la traite de main-d'œuvre est encore largement non détectée et qu'elle n'est pas suffisamment prise en charge au Canada. Nous devons également créer des programmes spécialisés de rétablissement et de stabilisation en résidence destinés aux victimes de la traite de main-d'œuvre, notamment les travailleurs migrants et les nouveaux arrivants victimes d'exploitation, de coercition et de servitude pour dettes.

Je tiens également à souligner que l'investissement dans des systèmes de rétablissement à long terme constitue une décision responsable sur le plan financier. Lorsque les femmes ont accès à un logement stable, à des services de rétablissement après un traumatisme, à des soins de désintoxication et à un soutien à long terme, les administrations constatent une baisse du nombre de visites aux urgences, des séjours en établissement psychiatrique, des démêlés avec la justice, des incarcérations, de l'itinérance et des interventions des services de protection de l'enfance.

• (1655)

Plus important encore, nous commençons à briser les cycles intergénérationnels de la violence, de l'exploitation, de la toxicomanie et de la pauvreté au sein des familles et des collectivités.

Il ne s'agit pas simplement de dépenses sociales, mais d'une approche de prévention à long terme et de réduction des coûts dans de multiples systèmes publics.

[Français]

La présidente: Je vous remercie de votre témoignage, madame De Fina.

Madame Roberts, la parole est à vous pour six minutes.

[Traduction]

Anna Roberts: Merci, madame la présidente. Par votre entremise, je tiens d'abord à féliciter toutes les témoins.

Vous êtes des héroïnes pour toutes les femmes. Je vous remercie de ce que vous faites, car je sais que ce n'est pas facile.

Ma première question s'adresse à Jasmine De Fina.

Madame De Fina, j'admire votre travail. Je sais que vous vous employez à sensibiliser les gens dans les écoles — tant les élèves que les enseignants —, ainsi que les policiers à la réalité de la traite des personnes. Il est crucial, dans ce pays, que nous mettions un terme à ce fléau ou, à défaut, que nous l'endigions.

Comme vous et moi en avons discuté à maintes reprises, 93 % des victimes de la traite des personnes sont des femmes et des enfants. Vingt-deux pour cent de ces victimes ont moins de 18 ans. Sept pour cent sont des garçons, et beaucoup ne s'en sortent pas: nombreux sont ceux qui se suicident. C'est tragique. Ce n'est pas le Canada que nous voulons laisser en héritage.

Ma première question pour vous, madame De Fina, porte sur les inquiétudes croissantes des collectivités partout au Canada à l'égard de la sécurité publique et des récidivistes qui ciblent des femmes et des filles vulnérables, dans un contexte où les systèmes de soutien demeurent surchargés. Les lacunes des systèmes actuels de justice et de soutien social continuent-elles d'exposer les survivantes à des risques?

Jasmine De Fina: Oui, tout à fait. Bon nombre des cas de traite des personnes mettent en cause des délinquants qui sont en liberté sous caution ou qui n'ont pas purgé une peine suffisante pour leurs actes.

Anna Roberts: Je travaille actuellement sur un projet de loi d'initiative parlementaire visant à renforcer les moyens de garder ces criminels derrière les barreaux afin de protéger les survivantes. C'est d'ailleurs ainsi que je tiens à les appeler: des « survivantes », et non des victimes. Vous êtes des survivantes, et je salue votre courage.

Seriez-vous d'accord pour dire que l'imposition de peines plus longues aiderait les survivantes à se sentir plus en sécurité et moins exposées aux risques?

Jasmine De Fina: Oui. Je pense que l'un des principaux obstacles au signalement de la traite par les survivantes tient au fait qu'elles perçoivent un manque de justice. Dans bien des cas, les trafiquants ne sont pas reconnus coupables. Les femmes doivent subir un processus éprouvant simplement pour témoigner, et nombreuses sont celles qui n'en sortent pas indemnes. Comme vous l'avez dit, certaines s'enlèvent la vie, alors que d'autres rechutent et sombrent dans une spirale autodestructrice.

Les trafiquants ne sont même pas reconnus coupables. Lorsqu'ils le sont, ils purgent des peines de deux, quatre ou, au maximum, sept ans, et les femmes doivent ensuite vivre dans la crainte, sachant que ces trafiquants seront bientôt remis en liberté.

Anna Roberts: Ce que beaucoup de survivantes m'ont confié, c'est qu'elles hésitent à dénoncer les faits parce qu'elles subissent de nouveaux traumatismes, et il arrive souvent que les trafiquants les menacent, elles et leurs proches.

Si nous pouvions assurer leur protection et leur permettre de témoigner sans entrer dans la salle d'audience, pensez-vous que cela aiderait à faire en sorte que la peine corresponde au crime?

Jasmine De Fina: Oui, absolument. Je pense que ce serait merveilleux.

J'ai accompagné des femmes lors de procédures judiciaires et, dans certains cas, des trafiquants s'étaient présentés chez elles et les avaient menacées avec une arme à feu. Bien souvent, ils les attendent dans les stationnements des tribunaux, où les survivantes

sont laissées à elles-mêmes. Elles ne bénéficient même pas d'un accompagnement policier.

Je suis tout à fait d'accord.

Anna Roberts: J'ai récemment rencontré la mère d'une jeune fille autiste, qui avait été manipulée à l'âge de 15 ans. J'ai été déçue... Enfin, pour être honnête, j'ai été écoeuvée. Cette dame a fini par retrouver sa fille après cinq ans. Celle-ci a dû subir une chirurgie rectale, et elle est maintenant sous surveillance pour risque de suicide. Comment est-ce possible...? L'individu, l'auteur du crime, n'a pas écopé d'un seul jour de prison.

Comment se fait-il que nous permettions à ces agresseurs — que je qualifie de « monstres » — de continuer à terroriser des femmes, des enfants et des garçons? Pourquoi faut-il autant de temps pour modifier les lois afin d'assurer la protection de toutes les personnes survivantes?

• (1700)

Jasmine De Fina: Oui, je ne suis pas certaine de comprendre comment les systèmes fonctionnent, mais ce que j'ai constaté, c'est que beaucoup de gens n'ont pas la même passion que vous, madame Roberts, pour présenter des projets de loi d'initiative parlementaire et s'assurer que ce genre de mesures se concrétisent. Je pense que, bien souvent, on parle de soutenir les personnes survivantes, mais on ne voit pas vraiment de résultats au bout du compte.

Anna Roberts: Nous savons que cette industrie génère 239 milliards de dollars américains par année. Il devrait y avoir des sanctions pour tous les acheteurs — ceux qui contribuent à cette exploitation — afin que ces fonds soient mis de côté pour aider les personnes survivantes. Êtes-vous d'accord?

Jasmine De Fina: Je pense que cela aiderait le système à intervenir rapidement auprès des victimes — ce qui représente déjà une lourde charge — et à couvrir les soins médicaux dont les personnes survivantes ont besoin par la suite. Comme vous l'avez dit, il faut des interventions chirurgicales et des thérapies liées aux traumatismes. Il y a toutes sortes de coûts associés au rétablissement. Je pense donc que ce serait vraiment utile. Cela contribuerait aussi à leur donner le sentiment qu'une certaine forme de justice a été rendue.

Anna Roberts: Je sais que mon temps de parole est presque écoulé, mais j'avais encore beaucoup de questions à poser aux autres témoins.

Je tiens à vous remercier du fond du cœur. Je travaille sur ce dossier depuis quatre ans. Je peux vous dire qu'il m'arrive de rentrer chez moi le soir sans parvenir à trouver le sommeil. Je n'arrive pas à chasser ces images de mon esprit. Je vous remercie donc de ce que vous faites. Que Dieu vous bénisse.

[Français]

La présidente: Merci, madame Roberts.

Madame Ménard, vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Gabrielle Ménard (Hochelaga—Rosemont-Est, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue à toutes les témoins et les remercie de leur travail essentiel.

Madame St-Pierre-Gaudreault, je suis ravie de vous revoir. Vous vous rendez encore une fois disponible. Je vais commencer par vous, parce qu'il y a un aspect que je tiens à bien incorporer dans le rapport que nous produirons. Évidemment, on parle beaucoup des différentes clientèles que vous accompagnez, mais je pense que vous pourriez nous éclairer, et j'invite Mme Bigaouette à réagir également.

J'aimerais qu'on brosse le portrait du personnel qui travaille au sein des maisons d'hébergement et des refuges. Pourriez-vous nous éclairer sur l'état des lieux?

Julie St-Pierre-Gaudreault: Je vais répondre rapidement, puis je vais laisser ma collègue Mme Bigaouette poursuivre.

Actuellement, les maisons d'hébergement doivent doubler leurs quarts de travail pour répondre aux besoins. Les dossiers sont de plus en plus complexes, ce qui fait que les maisons d'hébergement sont débordées et n'arrivent pas à répondre à la demande. Au Québec, juste l'année dernière, les maisons membres de la Fédération ont dû refuser à peu près 9 000 femmes en raison d'un manque de places. Nous sommes de moins en moins capables d'héberger les femmes qui ont besoin d'un soutien immédiat.

Par ailleurs, nous voyons aussi une augmentation de la fréquentation de nos services externes. Les travailleuses en maison d'hébergement voient des femmes de plus en plus jeunes fréquenter les services externes. Celles-ci sont aussi de plus en plus difficilement joignables, surtout celles qui vivent de la précarité résidentielle. Alors, ça devient très difficile pour les travailleuses en maison d'hébergement. Il y a une grande pénurie de main-d'œuvre, donc il est aussi compliqué d'offrir nos services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ce que nous devons faire puisque nos maisons sont un service essentiel, surtout en situation de crise, comme on peut le voir.

Je vais laisser Mme Bigaouette poursuivre.

Mylène Bigaouette: Mes remarques iront dans le même sens.

En plus de tout ce que Mme St-Pierre-Gaudreault a décrit, la crise du logement fait que la durée des séjours s'allonge de plus en plus et complique la sortie de la maison d'hébergement. Ça fait qu'il peut aussi être plus difficile de répondre aux demandes ponctuelles. C'est vraiment un élément qui nous est mentionné souvent.

Par ailleurs, avec tous ces éléments et la complexité croissante des dossiers, les travailleuses doivent être de plus en plus spécialisées dans différents domaines. Elles doivent être capables de répondre à beaucoup de demandes et, avec le financement actuel, nous n'arrivons pas à offrir des salaires qui sont à la hauteur des spécialisations et de l'expérience de ces travailleuses. Alors, nous perdons du personnel, il y a beaucoup de roulement et ça devient difficile. Il y a des maisons qui ne peuvent pas doubler les quarts de travail. Alors, tout repose sur les épaules d'une seule travailleuse, qui doit répondre au téléphone 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, s'occuper des crises dans la maison d'hébergement et répondre aux différents besoins.

Voilà un portrait général de la situation. Il y a d'autres détails, mais c'est assez...

• (1705)

Marie-Gabrielle Ménard: C'est éclairant, merci beaucoup.

Madame Bookchin, j'ai une sous-question pour vous.

Je suis curieuse de savoir quelle incidence ce roulement de personnel peut avoir sur les usagères. Je me doute bien que le lien de

confiance est primordial. Les femmes qui sont accueillies dans les refuges ont besoin de stabilité. Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

Sue Bookchin: Oui, je pense que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, notamment l'éducation et la formation du personnel des refuges. Il ne fait aucun doute qu'il y a des problèmes de capacité. Parfois, un seul membre du personnel assure le service de nuit dans une maison d'hébergement remplie de personnes traumatisées.

Il n'existe pas de programmes de formation ou d'éducation normalisés pour le personnel des refuges — du moins, ici en Nouvelle-Écosse —, de sorte que ces travailleurs ne sont pas nécessairement outillés pour gérer les types de défis auxquels ils font face, comme les problèmes de santé mentale et de toxicomanie. De plus, lorsque des enfants sont concernés, il faut tenir compte des besoins propres aux traumatismes chez les enfants et les jeunes dans ces situations.

La plupart des gens apprennent sur le tas. On parle beaucoup ces temps-ci d'approches « tenant compte des traumatismes » — c'est devenu une expression à la mode —, mais les interventions spécialisées et adaptées aux traumatismes sont des notions que peu de gens comprennent ou maîtrisent véritablement, faute de formation. Cela peut avoir une incidence énorme sur la clientèle des refuges, car si le personnel est lui-même en difficulté émotionnelle... Bon nombre des employés ont leur propre expérience vécue. Ils souffrent de traumatismes vicariants. Ils ressentent une détresse morale parce que les organisations ne prennent pas soin d'eux ou ne valident pas leurs expériences. Lorsque la clientèle des refuges se retrouve face à un personnel en difficulté émotionnelle, cela peut causer beaucoup de tort. C'est ce que nous disent les personnes qui fréquentent des refuges. Il s'agit vraiment d'une dimension peu reconnue et passée sous silence.

En ce qui concerne le roulement, certaines personnes retournent à plusieurs reprises dans des refuges. L'une d'entre elles m'a même confié être une « habituée » d'une maison de transition. Lorsqu'on voit constamment de nouveaux intervenants, qui ont différents niveaux d'expérience ou de compétence en matière d'approches adaptées aux traumatismes, cela mine la confiance. Les femmes se parlent entre elles; ainsi, lorsque l'expérience n'est pas positive, cette dynamique se propage dans la communauté et finit par compromettre la confiance.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci beaucoup.

Je vais vous amener ailleurs complètement. Je sais qu'on n'utilise pas le terme « maison de troisième étape », mais nous sommes dans une grande réflexion pour trouver des solutions. Évidemment, il y a les maisons de première étape, qui visent à répondre aux urgences extrêmes, et les maisons de deuxième étape.

Rêvons: quels seraient les modèles qu'on...

La présidente: Je dois vous arrêter dans votre rêve, madame Ménard. Vous aurez peut-être l'occasion d'y revenir.

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous pour cette importante étude.

Mesdames Bookchin et De Fina, on ne parlera jamais assez du travail ô combien difficile que vous faites, sans parler de vos témoignages. Sans vous, je pense que ces femmes ne s'en sortiraient pas. Encore une fois, je vous remercie.

Je vais poser mes premières questions aux représentantes de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Mmes Bigaouette et St-Pierre-Gaudreault. Je suis bien heureuse qu'elles soient des nôtres aujourd'hui.

Dans votre mémoire, vous affirmez que les maisons d'hébergement sont devenues « une véritable infrastructure de sécurité » pour les femmes. Cependant, vous indiquez que les ressources demeurent sous-financées et qu'elles sont débordées.

Concrètement, quelles conséquences est-ce que ça a sur la sécurité des femmes et des enfants? Vous en avez parlé brièvement dans vos remarques préliminaires, mais j'aimerais vous donner l'occasion d'en reparler.

Julie St-Pierre-Gaudreault: Lorsque des femmes se font refuser l'accès aux services, comme c'est arrivé à 9 000 reprises cette année, on peut se demander vers quels services elles peuvent se tourner. On parle surtout de maisons de première étape. Les services externes peuvent appuyer directement les femmes qui souffrent de précarité résidentielle.

Comme ma collègue le mentionnait au début, une fois que les femmes ont pu avoir accès aux services de nos maisons d'hébergement, 35 % d'entre elles vont se retrouver à nouveau en situation de précarité résidentielle, parce qu'il n'y a plus de logement communautaire ou abordable de disponible à leur sortie. C'est pourquoi une de nos grandes recommandations porte là-dessus.

Oui, les maisons d'hébergement offrent un soutien essentiel et un accompagnement nécessaire aux femmes qui ont vécu de multiples formes de violence et des parcours de vie extrêmement complexes. Cependant, elles n'ont pas toujours accès, par la suite, à des logements sociaux avec un soutien communautaire. Ce n'est pas parce que les femmes ont accès à une habitation à loyer modique, par exemple, qu'elles vont se retrouver dans un milieu sécuritaire pour elles. Ça prend un environnement non mixte et, dans certains cas, un soutien communautaire continu.

Tout à l'heure, on a soulevé la question de la troisième étape, ce qui est intéressant. Cependant, nous voyons que les femmes, dans certains cas, ne sont pas capables de travailler sur leurs traumatismes complexes lorsqu'elles restent dans une maison d'hébergement ou de transition pendant un, deux ou trois ans. Ça prend vraiment des solutions permanentes pour permettre aux femmes de travailler sur leur vécu de violence.

Je ne sais pas si Mme Bigaouette veut continuer.

• (1710)

Mylène Bigaouette: Au sujet des 9 000 refus dont ma collègue a parlé, j'ajouterais que les femmes appellent au moment où elles ont besoin d'hébergement. S'il faut qu'elles appellent deux, trois ou quatre fois avant d'avoir une place, il ne fait aucun doute qu'elles sont plus à risque. Parfois, elles ont une seule chance de sortir de la situation et du domicile. C'est donc très préoccupant.

Nous craignons aussi qu'avec le temps, les femmes n'appellent plus parce qu'elles savent qu'il est de plus en plus difficile d'avoir une place. Nous entendons parfois des femmes dire qu'elles savent qu'il manque de places et qu'elles ont l'impression de voler une

place à une femme qui pourrait se trouver dans une situation pire que la leur. Ce climat général peut entraîner de l'autocensure. On ne peut pas mentir non plus; c'est ça, la réalité. C'est un risque.

Andréanne Larouche: J'ai compris qu'il y a eu 9 000 refus, mais vous mentionnez que 12 000 refus ont été enregistrés dans les maisons membres de votre fédération en 2024-2025, faute de places. Qu'advient-il de ces femmes lorsqu'elles se font refuser l'accès à une maison d'hébergement? Nous voulons parler de ces femmes, mais nous pourrions même faire un lien avec ce que nous entendons à un autre comité dans le cadre de son étude sur l'itinérance. Nous pourrions parler d'itinérance cachée. Certaines femmes sont obligées d'offrir des services sexuels pour réussir à avoir un lit et un endroit où demeurer.

Quelles sont les conséquences de ces 12 000 refus?

Mylène Bigaouette: C'est exactement ce que vous venez de mentionner. Mme St-Pierre-Gaudreault parlait d'un cercle vicieux, tout à l'heure. Quand on parle de la spirale de l'itinérance des femmes, c'est exactement ce dont il s'agit. Les femmes veulent éviter de se retrouver à la rue, non seulement parce qu'elles sont conscientes des dangers que ça implique, mais aussi parce que, souvent, elles ont des enfants, et se retrouver à la rue avec eux signifierait fort probablement qu'elles en perdraient la garde. Elles vont donc tout faire pour ne pas se retrouver à la rue. Elles vont aller chez des proches ou trouver d'autres solutions d'hébergement temporaires. Nous avons déjà vu des femmes faire héberger leurs enfants par des proches et dormir dans leur voiture ou dans des parcs pour ne pas surcharger leurs proches et pour assurer d'abord la sécurité de leurs enfants. Tout cela fait partie des conséquences, et cela a un lien direct avec ce qui se passe par la suite, malheureusement.

Nous travaillons avec une chercheuse qui fait présentement une étude longitudinale. Toutes les femmes qui se retrouvent en situation d'itinérance ont vécu des situations de violence, mais une grande majorité d'entre elles, à un certain moment, n'ont pas trouvé de solution d'hébergement, soit parce que la forme de violence qu'elles vivaient était difficile à faire reconnaître, soit parce qu'il n'y avait pas de place. C'est quelque chose de réel. Ces femmes sont passées entre les mailles de notre filet de sécurité.

La présidente: Merci, madame Bigaouette. Je dois vous interrompre, malheureusement. Le temps passe tellement vite.

Madame Goodridge, la parole est à vous pour cinq minutes.

Laila Goodridge: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

[Traduction]

Madame Bookchin, je trouve très important que vous fassiez de la prévention et de la sensibilisation dans les écoles.

Pourriez-vous nous parler un peu des réussites que vous avez observées dans le cadre de ce programme?

Sue Bookchin: Dans le système scolaire de la Nouvelle-Écosse, nous préconisons depuis quelques années une formation sur la prévention de la violence et les relations saines, du primaire jusqu'à la 12^e année. Tout récemment, le ministère de l'Éducation a invité des organismes communautaires à examiner certains nouveaux résultats d'apprentissage afin qu'un tel programme soit en place de l'école primaire à la 12^e année.

Il y a eu un peu de formation pour les enseignants. Le programme a été mis en œuvre l'automne dernier auprès des élèves de 10^e année, mais d'après ce que nous croyons comprendre, il est maintenant suspendu parce que les enseignants craignent de ne pas se sentir prêts à enseigner la matière, à gérer les révélations éventuelles et, peut-être, à faire face à leurs propres traumatismes si ceux-ci sont ravivés. Nous travaillons avec un certain nombre d'organismes communautaires pour voir comment nous pouvons élaborer des outils, des vidéos et des ressources pour aider les enseignants et les administrateurs à se sentir plus à l'aise et plus confiants pour enseigner en fonction de ces résultats d'apprentissage.

Le système scolaire fournit beaucoup de ressources, mais je pense qu'il y a quand même une certaine crainte. Ce n'est pas facile d'aborder ces questions. Il existe aussi un programme appelé Guys-Work, financé par la province et le gouvernement fédéral.

• (1715)

Laila Goodridge: Merci. Je suis désolée de devoir vous interrompre, mais mon temps est très limité.

Madame De Fina, je vais changer de sujet et m'adresser à vous maintenant. J'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de survivantes de la traite des personnes. L'une des choses que bon nombre de ces femmes exceptionnellement courageuses et remarquables m'ont confiées à propos de leur parcours de rétablissement, c'est à quel point il leur était difficile d'intégrer un cadre de guérison, compte tenu de tout le traumatisme qu'elles avaient vécu, et d'affronter leurs démons tout au long de leur rétablissement sans avoir suffisamment de soutien complet. Lorsque j'ai lu sur votre organisation, j'ai été profondément touchée.

Pourriez-vous nous parler un peu de la façon dont vous aidez les femmes à se rétablir d'une dépendance?

Jasmine De Fina: Merci beaucoup.

Lorsque nous commençons à intervenir auprès de femmes dans une démarche de proximité — dès qu'un cas nous est transmis, que ce soit par un hôpital, un policier ou un autre organisme —, nous agissons directement au sein de la communauté. Nous allons à leur rencontre là où elles se trouvent. Nous mettons en place immédiatement des mesures de soutien intégrées.

Nous faisons tout notre possible pour les orienter vers différents programmes de traitement des dépendances partout au pays. Nous essayons d'abord en Ontario, mais nous devons souvent chercher des options ailleurs au pays. Nous continuons de les accompagner dans notre rôle d'intervention de proximité pendant qu'elles suivent leur programme de désintoxication. Une fois qu'elles accèdent à notre maison d'hébergement de deuxième étape, il s'agit d'un milieu de vie sans substances. Nous avons sur place une conseillère en toxicomanie ayant elle-même une expérience vécue. Elle œuvre dans ce domaine depuis 36 ans et offre un suivi individualisé.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le groupe des Narcotiques anonymes. Une fois que les survivantes quittent notre maison d'hébergement, nous poursuivons l'accompagnement grâce à notre programme de suivi afin de nous assurer qu'elles peuvent maintenir leur sobriété et continuer sur la bonne voie.

Laila Goodridge: Merci beaucoup du travail que vous faites. Je pense que c'est extrêmement important. J'ai moi-même eu le privilège, étant originaire de l'Alberta, de travailler avec nul autre que l'extraordinaire Paul Brandt et son initiative #NotInMyCity. Nous

avons désigné l'aéroport de Fort McMurray, dans ma région, comme le troisième aéroport #NotInMyCity afin de repérer la traite des personnes et de l'enrayer dès les premiers signes. Chaque petit geste compte. Beaucoup de gens pensent que la traite des personnes se produit dans des lieux lointains, ailleurs dans le monde. Ils ne se rendent pas compte que cela peut toucher la jeune fille d'à côté.

Je me demande si vous pourriez nous parler un peu du profil démographique que vous observez afin que les gens qui nous écoutent aujourd'hui puissent comprendre à quel point ce problème est présent localement.

Jasmine De Fina: La majorité des femmes que nous soutenons sont des Canadiennes. En fait, je ne crois pas que nous ayons aidé qui que ce soit provenant d'un autre pays. Au cours des 15 années où j'ai travaillé dans ce domaine, je n'ai accompagné qu'une poignée de personnes venues de l'étranger. La majorité des cas concernent la traite des personnes à l'intérieur du pays. Les victimes sont nées et ont grandi au Canada.

Un grand pourcentage des femmes que nous soutenons sont autochtones. Moi-même, j'étais étudiante universitaire. Je suis Métisse. Je suis francophone et autochtone.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame De Fina.

Madame Nathan a la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à vous, madame Bookchin. Je sais, d'après votre travail, que les gouvernements mesurent souvent l'efficacité des refuges en fonction du taux d'occupation ou des résultats à court terme plutôt que des résultats à long terme pour les survivantes.

Quels indicateurs les décideurs devraient-ils privilégier lorsqu'ils évaluent si les programmes de logements de transition aident vraiment les femmes à retrouver leur stabilité et leur indépendance?

• (1720)

Sue Bookchin: C'est une très bonne question. Nous manquons énormément de données au Canada sur les conséquences de la violence fondée sur le sexe, et ce, à bien des égards. J'aimerais beaucoup voir une étude longitudinale sur ce sujet. Lorsque les femmes se rendent dans un refuge, combien d'entre elles retournent dans une relation violente? Combien accèdent à un logement de deuxième étape? Combien rebâtissent leur vie d'une manière saine pour elles-mêmes et leurs enfants? Combien ont accès à des services de soutien adaptés aux traumatismes et à de l'aide en santé mentale? Quelle est leur situation financière après avoir dû abandonner leur domicile et, parfois, tous leurs biens?

Nous ne disposons pas de ce type de données, et nous en avons vraiment besoin.

Juanita Nathan: J'aimerais poser la même question à Jasmine De Fina.

Je sais que votre travail s'inscrit dans la durée. Le rétablissement prend beaucoup de temps. Ce n'est pas comme dans d'autres refuges. En ce qui concerne vos rapports, vos statistiques et le financement qui les soutient, comment vous y prenez-vous pour gérer cela?

Jasmine De Fina: Nous accompagnons beaucoup plus de personnes dans le cadre de nos services d'intervention de proximité et de suivi, car notre maison d'hébergement ne peut accueillir que cinq femmes à la fois. Comme vous l'avez dit, nous intervenons à long terme, puisqu'il faut plusieurs années aux survivantes pour se remettre complètement sur pied après avoir quitté ces situations. Les femmes peuvent rester dans notre programme jusqu'à sept ans, mais le séjour le plus long chez nous a été d'environ deux ans et demi. Elles suivent le programme de rétablissement, puis elles restent pour entreprendre des études universitaires ou se stabiliser sur le plan professionnel.

Habituellement, nous constatons qu'il faut environ sept ans, à partir du moment où une personne quitte la situation jusqu'à ce qu'elle soit prête à vivre de façon indépendante. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accueillir autant de personnes.

Juanita Nathan: Je comprends. Comme vous l'avez mentionné dans votre déclaration préliminaire, les places dans les refuges sont très limitées, particulièrement pour les victimes de la traite des personnes. Je vous remercie de ce que vous faites.

Je suis députée de la région de Durham, et j'aimerais savoir ceci: quelle est la plus jeune victime que vous ayez vue dans une situation de traite des personnes?

Jasmine De Fina: La plus jeune que j'aie vue personnellement avait 8 ans.

Juanita Nathan: C'est très effrayant. Je peux comprendre comment vous pouvez accompagner des adolescentes, mais comment intervenir auprès d'un enfant de 8 ans? Faut-il faire participer les parents? À quoi ressemble la prise en charge pour les moins de 12 ans?

Jasmine De Fina: Nous soutenons des femmes adultes, soit des personnes âgées de 16 ans et plus. Nous ne travaillons pas auprès des enfants, mais c'est un cas qui nous a été signalé par les services aux victimes.

Il faudrait travailler avec les parents et les travailleurs de l'aide à l'enfance. Dans une telle situation, l'intervention relèverait du système de protection de l'enfance. Il existe des foyers pour les jeunes de 12 ans et plus. Je crois que la prise en charge serait entièrement assurée par les services de protection de l'enfance.

Juanita Nathan: Je vais me tourner de nouveau vers Mme Bookchin.

L'accès aux services culturels et linguistiques peut avoir une incidence considérable sur le sentiment de sécurité des survivantes lorsqu'elles cherchent de l'aide. Les femmes immigrées ou marginalisées qui vivent en dehors des grands centres urbains se heurtent à des obstacles supplémentaires lorsqu'elles tentent d'avoir accès à des refuges ou à des services de logement de transition.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la situation des membres de cette population qui sont encore plus marginalisées ou qui appartiennent à cette intersectionnalité?

Sue Bookchin: Il y a un écart considérable dans leur situation, surtout dans les zones rurales...

[Français]

La présidente: Malheureusement, ce sera pour un autre tour, car les cinq minutes sont écoulées. Je suis désolée.

Madame De Fina, un technicien va vous appeler, car votre connexion est mauvaise. Je vous remercie de répondre à cet appel pour qu'on puisse régler le problème.

Madame Larouche, je vous passe la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Mon Dieu, je vais certainement devoir faire des suivis auprès de vous, chères témoins. Je vous remercie beaucoup, madame Bookchin, madame De Fina, madame St-Pierre-Gaudreault et madame Bigaouette. Nous allons devoir nous reparler.

Dans votre mémoire, vous parlez de femmes qui vivent avec des problèmes multiples et qui sont parfois exclues des services à cause de critères trop rigides. Qu'est-ce que devrait faire le gouvernement fédéral pour assouplir ses programmes afin qu'ils reflètent mieux le parcours de ces femmes?

Quand vous parlez de critères trop rigides, qu'est-ce que vous voulez dire?

• (1725)

Julie St-Pierre-Gaudreault: En fait, c'est que les plans d'action et les stratégies, que ce soit du côté fédéral ou provincial, abordent souvent les problèmes de violence selon des catégories. On va donner, par exemple, du financement pour lutter contre la violence conjugale, l'itinérance ou les problèmes de santé mentale, mais ça prend des programmes qui permettent d'adopter une approche globale.

Par exemple, nous remarquons que certaines maisons d'hébergement ne sont pas en mesure de fournir les services nécessaires pour répondre aux besoins des femmes sur le terrain, parce que, quand du financement est disponible, il se limite à une thématique précise. Donc, nous demandons une approche un peu plus globale quant aux services qui peuvent être offerts.

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes a une particularité. Il y a des maisons qui offrent des services, mais pas nécessairement en fonction d'un vécu de violence ponctuelle ou d'une sortie immédiate d'une situation de violence entre partenaires intimes. Les femmes peuvent avoir vécu il y a quelques semaines ou quelques mois les répercussions de la violence qu'elles ont subie. Nous sommes en mesure de répondre aux besoins des femmes qui ont eu à quitter un foyer violent, qui se sont retrouvées en situation d'itinérance cachée pendant quelques mois et qui cherchent une place en maison d'hébergement. Certaines ressources, plus rigides, pourraient refuser de les héberger, alors que, lorsqu'on regarde l'ensemble de leur vécu et leurs besoins de façon plus large, on se rend compte qu'une réponse est nécessaire.

La présidente: Merci, madame St-Pierre-Gaudreault.

Je passe maintenant la parole à Mme Cody pour cinq minutes.

[Traduction]

Connie Cody: Merci, monsieur le président.

Je me contenterai de réitérer les remerciements que mes collègues ont adressés à l'ensemble des témoins. Vous accomplissez un travail considérable.

J'ai beaucoup de questions à poser, mais je vais commencer par interroger Jasmine De Fina, si vous me le permettez.

Récemment, j'ai assisté à la première d'un documentaire consacré à l'ampleur de la traite des personnes le long de l'autoroute 401 et aux besoins particuliers des survivants qui ont été secourus — notamment aux mesures de soutien qui les aident à se remettre des traumatismes profonds et des violences extrêmes qu'ils ont subis.

À votre avis, pensez-vous que le réseau de refuges actuel offre le soutien particulier dont ces victimes de la traite des personnes ont besoin?

Jasmine De Fina: Absolument pas. Ces refuges sont conçus pour accueillir des femmes qui fuient la violence conjugale familiale, ce qui est très différent des cas extrêmement complexes de traite des personnes. Ces refuges ne sont pas une bonne solution pour aucune des personnes qui les fréquentent. Comme cela a été mentionné précédemment, le personnel n'a pas les capacités nécessaires en raison d'un manque de formation normalisée et d'une compréhension insuffisante des complications que ces cas entraînent. Parfois, le fait qu'il y ait seulement un membre du personnel sur place ne permet pas de répondre à ce besoin.

Connie Cody: La question suivante vous est destinée, madame De Fina: pour les personnes qui tentent d'échapper à la violence, à la toxicomanie au sein de leur foyer ou à des situations de traite des personnes, la consommation active de drogues dans les refuges classiques ne recrée-t-elle pas les conditions mêmes qu'elles cherchent à fuir?

En quoi cela nuit-il à leur sentiment de sécurité, à leur rétablissement et même à leur volonté de continuer à avoir recours au système?

Jasmine De Fina: Selon mon expérience et le travail que j'ai accompli, chaque survivant est unique. Chacun d'eux a des besoins différents, suit un parcours différent et recherche des services qu'il estime être les mieux adaptés à sa situation.

Je dirais que la plupart des femmes que j'ai accompagnées préfèrent suivre une approche fondée sur l'abstinence et intégrer des milieux de vie sobre. Elles considèrent que vivre dans des milieux visant à réduire les méfaits leur est préjudiciable. Cependant, ces milieux sont également nécessaires pour celles qui ne sont pas encore prêtes à adopter un mode de vie sobre.

• (1730)

Connie Cody: Malheureusement, on entend beaucoup parler de la maltraitance des personnes âgées, et la traite des personnes âgées est en hausse.

Pensez-vous que le projet de loi C-16 devrait également inclure les personnes de confiance dans les définitions de la « coercition » et de la « violence entre partenaires intimes » afin de mieux protéger les personnes âgées qui fuient la violence et les mauvais traitements?

Jasmine De Fina: Certainement. Nous observons la même chose, et j'approuve cette idée.

Connie Cody: C'est parfait.

On constate également qu'un nombre croissant de jeunes se retrouvent dans des refuges et des campements. Lorsque des jeunes sont placés dans des refuges généraux aux côtés d'adultes aux prises avec des problèmes de toxicomanie ou de violence, quels risques cela engendre-t-il? Ce modèle est-il adapté à ces jeunes vulnérables?

Jasmine De Fina: Absolument pas. C'est un modèle inapproprié. Les adultes qui se trouvent dans ces situations depuis des années

constituent une menace pour les jeunes qui arrivent. Ils les entraînent souvent dans des gangs, dans des actes de violence, dans la traite des personnes, dans la consommation de drogues ou dans le trafic de drogues et d'autres substances.

Connie Cody: Ma prochaine question est destinée à Sue Bookchin.

On pense souvent que les refuges offrent un milieu stable et maîtrisé, mais la réalité quotidienne peut s'avérer beaucoup plus imprévisible, surtout lorsque le personnel doit gérer des comportements complexes et des problèmes de sécurité.

Dans quelle mesure le personnel dispose-t-il réellement d'une marge de manœuvre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité, et quelle est l'incidence de l'épuisement professionnel et de la fatigue sur la préservation d'un environnement sûr?

Sue Bookchin: Je peux vous parler des maisons de transition.

Je connais moins bien les refuges qui ne sont pas conçus précisément pour les femmes qui fuient la violence, mais j'ai souvent entendu dire que les femmes ne s'y sentaient pas en sécurité. Il y a beaucoup moins de situations et de contextes dans lesquels le personnel est en mesure de faire en sorte que ce ne soit pas le cas. Je précise encore une fois que le problème est lié à un manque de personnel dans ces refuges.

Même dans les maisons de transition, les moyens dont disposent les personnes pour garantir que le milieu de travail favorise le bien-être de tous — tant celui du personnel que celui des clients — sont limités. Cela dépend en grande partie de la direction de l'organisation et de la question de savoir si ses membres ont reçu une formation et...

Connie Cody: Je vous remercie.

Il y a une question que j'aimerais poser à Julie St-Pierre-Gaudreault.

Lors de votre dernière comparution devant notre comité dans le cadre de notre examen de l'article 810 du Code criminel, vous avez fait remarquer qu'en raison du non-respect des engagements de ne pas troubler l'ordre public, cet article donne souvent un faux sentiment de sécurité aux femmes victimes de violence conjugale.

Pourriez-vous nous expliquer en quoi le manque de mise en application dans ce domaine engendre des risques supplémentaires pour les femmes qui sont hébergées dans des refuges?

[Français]

Julie St-Pierre-Gaudreault: Effectivement, nous avons comparu dans le cadre de l'étude en lien avec le non-respect des engagements de ne pas troubler l'ordre public imposés en vertu de l'article 810 du Code criminel. Nous avons remarqué que, sur le territoire du Québec, il y avait de multiples manquements, lesquels sont sanctionnés à l'article 811. Ainsi, lorsque les femmes devaient demander une ordonnance en vertu de l'article 810 pour leur propre protection, elles avaient un faux sentiment de sécurité. Encore là, en fait, il y a...

La présidente: Merci, madame St-Pierre-Gaudreault. J'ai laissé plus de temps à Mme Cody, parce qu'il y a eu un pépin technique.

Madame Ménard, c'est vous qui allez fermer la marche. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Marie-Gabrielle Ménard: Merci, madame la présidente.

Je me tourne de nouveau vers les représentantes de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.

Avec la création de l'agence Maisons Canada, nous saurons soutenir la construction de nouvelles maisons. Est-ce qu'il y a des particularités qui devraient être considérées? Je pense aux maisons de première étape et, pour revenir à mon rêve, à celles de troisième étape.

Quel genre de modèles doit-on envisager?

Julie St-Pierre-Gaudreault: Nous avons quelques inquiétudes. En fait, ce ne sont pas nécessairement des inquiétudes.

Actuellement, Maisons Canada est une machine assez grande et floue. Il reste beaucoup de critères à déterminer. On sait que de nouvelles maisons de première étape seront peut-être financées. Au début, ce n'était pas nécessairement clair, puisque ça visait probablement plus à soutenir la mise en place de maisons de transition ou de logements un peu plus permanents.

De notre côté, il nous apparaît prioritaire de s'assurer que ce sont des logements abordables. Alors, nous souhaitons évidemment la construction de logements à l'extérieur du marché privé aussi, ce qui est important pour être capable de maintenir l'abordabilité. Il est certain que les maisons de première et deuxième étapes font partie de mes priorités, parce que les réseaux sont débordés actuellement. C'est un besoin que nous voyons sur le terrain.

Par ailleurs, en ce qui concerne la construction de logements permanents, il faut que ces logements soient accessibles. Ça peut être des habitations à loyer modique non mixtes, c'est-à-dire consacrées aux femmes. Ça peut également être des logements permanents à long terme et non mixtes, encore une fois.

Dans la Stratégie nationale sur le logement, 25 % du budget était destiné aux logements pour femmes. À notre avis, ça devrait être reconduit dans une éventuelle nouvelle stratégie.

• (1735)

Marie-Gabrielle Ménard: Madame Bigaouette, évidemment, vous êtes installée au Québec, mais, selon vous, y a-t-il certaines régions que l'on devrait privilégier? Y a-t-il vraiment un retard dans l'offre de services dans certaines d'entre elles?

Mylène Bigaouette: Au Québec, il existe un comité de travail qui se penche sur la question et qui est composé de plusieurs partenaires. Il va sans dire que les régions comme Montréal sont débordées actuellement, mais, ce qui nous préoccupe particulièrement, c'est qu'il y a plusieurs régions où il n'y a pas de maisons qui ont des missions plus larges et qui peuvent accueillir des femmes qui ont vécu différentes formes de violence ou de la violence autre que de la violence conjugale. Je pense notamment à la Côte-Nord, à l'Abitibi-Témiscamingue, à la Chaudière-Appalaches, au Bas-Saint-Laurent et à d'autres régions très précises qui n'ont aucune maison de ce type.

Par exemple, si une femme vit de la violence de la part du propriétaire de son logement ou qu'elle a vécu de la violence conjugale

et de l'itinérance cachée, comme l'a expliqué Mme St-Pierre-Gaudreault, quand viendra le temps d'être hébergée, cette femme devra changer de région, parce qu'elle ne pourra pas trouver de maison d'hébergement dans sa propre région.

Marie-Gabrielle Ménard: Madame Bookchin, dans ma circonscription, il y a un organisme qui s'appelle Avant Coup et qui accompagne des hommes ayant des problèmes de gestion de la colère et de violence. C'est la seule clientèle que cet organisme accompagne. Nous avons eu plusieurs échanges avec cet organisme, qui déplore le fait que ce sont souvent les femmes victimes de violence conjugale qui doivent se déraciner. Les enfants doivent aussi changer de région, parfois, et être inscrits à de nouvelles écoles. Ça ajoute beaucoup de turbulence dans cette transition.

Lorsqu'il s'agit d'imaginer de nouveaux modèles pour accompagner les femmes qui tentent de fuir la violence conjugale, doit-on repenser la façon d'aider les femmes à avoir un toit?

[Traduction]

Sue Bookchin: Certainement. Il est absolument nécessaire que ces engagements soient respectés. Le fardeau qui pèse sur les épaules des femmes est tout simplement insupportable. Quand on a subi des traumatismes et des mauvais traitements, le fait de devoir quitter son domicile sans savoir où l'on va vivre ni comment on va subvenir à ses besoins ou à ceux de ses enfants est une véritable torture. C'est un cheminement cruel pour les femmes.

Nous devons réfléchir à des moyens de responsabiliser ces hommes. Si les personnes qui commettent des actes de violence sont celles que nous devons éloigner, comment pouvons-nous y parvenir tout en les responsabilisant et en leur offrant les services dont elles ont besoin pour changer de comportement? Sinon, elles continueront simplement de reproduire les mêmes schémas avec d'autres partenaires.

Je pense que cette idée est novatrice et qu'il faut vraiment l'approfondir.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci beaucoup.

J'aimerais simplement rappeler à chacune d'entre vous, puisque vous avez été interrompues par moments, que, si vous avez des recommandations ou des compléments d'information à faire parvenir au Comité, nous sommes preneuses.

La présidente: Je remercie toutes les témoins de s'être rendues disponibles aujourd'hui. C'était vraiment très intéressant.

Je remercie également mes collègues, qui ont relevé le débat encore une fois.

Je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>